Trimestriel 1950 N°s 7-8

XVIIe SIÈCLE

BULLETIN

de la "Société d'Étude du XVIIe siècle"

SOMMAIRE

Siège Social de la " Société "

24, Boulevard Poissonnière - PARIS - IXe arr^t
Téléphone : Provence 50.56 C. Ch. Post. : Paris 6511.05

Le Numéro : 200 francs. — Abonnement annuel : 500 francs.
Pour les Membres de la Société, compris dans la cotisation.

1609-1650

ROTROU

Avec un louable zèle, la ville de Dreux fête le 300e anniversaire de la mort de son plus illustre enfant : Jean Rotrou [1]. Mais « les personnalités les plus éminentes des lettres et des arts » qui composent son comité, ont-elles compris que la meilleure manière de commémorer un grand écrivain, c'est d'accroître et de diffuser la connaissance de ses œuvres et de son génie ?

Rotrou n'est plus qu'un nom, auquel s'attache le souvenir d'une conduite héroïque, et un buste, qui possède toutes les qualités, sauf celle de la ressemblance. On ne joue plus aucune de ses pièces ; comme la psychologie y est souvent sacrifiée à une intrigue peu vraisemblable, j'admets que l'administrateur du Théâtre Français hésite à en monter une. Mais les « jeunes troupes » pourraient faire de profitables sondages dans les trente-cinq pièces connues. Une seule édition complète : celle que le père de Viollet-le-Duc a procurée en 1820 ; elle est introuvable. *Saint-Genest* et *Venceslas* ont été réédités de nos jours ; une bonne édition de *Cosroès* vient de sortir ; mais ses comédies et tragi-comédies sont peu accessibles.

Presque tout reste à faire sur Rotrou : en toute honnêteté, la présente note devrait se composer seulement de phrases interrogatives... Comment a-t-il vécu avant de devenir un auteur à succès et un fonctionnaire honoré ? Tirait-il le diable par la queue, maigrement rétribué par les comédiens pour qui il brochait force pièces, — trente, avant l'âge de 25 ans ? Espérons que le Minutier central nous révèlera, un jour, quelques contrats signés par lui pendant cette période.

On a repéré la plupart de ses sources espagnoles et italiennes. Mais a-t-on pensé à dégager de la comparaison entre ses pièces et leurs modèles les principes de son art dramatique ?

---

(1) M. R.-A. WEIGERT, membre du Conseil, représentait la « Société d'Etude du XVIIe siècle » aux fêtes qui ont eu lieu à Dreux au début de juillet pour célébrer le tricentenaire de Rotrou.

Il fut un catholique fervent, et, semble-t-il, un mari et un père irréprochables. Comment expliquer l'immoralité des situations et des personnages dans un bon nombre de ses tragi-comédies et comédies ? Quelle place le lyrisme occupe-t-il dans son théâtre, et quels sont les éléments de ce lyrisme ? Lanson qualifie son imagination de shakespearienne : beau thème à développer. En quoi ses personnages diffèrent-ils de ceux de ses émules ? Et sa représentation de l'amour, était-elle nouvelle sur la scène française ?

Sa langue est moins soignée, moins ferme, mais plus brillante, plus imagée, plus colorée, en un mot, plus poétique que celle de Corneille. En quoi consistent ses procédés de style ? Il faudrait classer ses métaphores et ses concetti.

En attendant que ces travaux soient entrepris, on a déjà le droit d'affirmer que le meilleur dramaturge baroque que la France ait eu, c'est Rotrou. Corneille a cultivé le baroque dans plusieurs pièces de sa jeunesse, et il en reste quelque chose dans ses plus célèbres tragédies ; mais Rotrou, lui, est resté fidèle au baroque presque jusqu'à la fin : *Cosroès,* qui est une pièce toute classique, dont Corneille se souviendra pour *Nicomède,* ne précède sa mort que de deux ans.

Rotrou est baroque par la complication et le romanesque de ses intrigues : il est impossible de donner un résumé clair de certaines de ses pièces. Par les changements de ton : comparez le *Saint-Genest,* tantôt tragique, tantôt comique, à *Polyeucte.* Par le caractère effréné des passions qu'il prête à ses personnages ; la morale, la pudeur, les bienséances ne gênent pas un bon nombre de ses héroïnes, filles ou femmes mariées ; et, dans une pièce qui paraît originale, *L'Innocente infidélité,* il a tracé un saisissant portrait d'une fille dépravée et criminelle : Hermante. Par son style enfin, plus hyperbolique, fleuri et précieux que ne le fut jamais celui du jeune Corneille.

Si l'on veut honorer Rotrou d'une manière plus durable que ne le sont les discours et les expositions, la tâche ne manque pas ; mais, pour l'entreprendre convenablement, il faudra être bien préparé.

R. Lebègue,
professeur à la Sorbonne.

1638-1710

Jean DONNEAU de VISÉ

On ne connaît guère Donneau de Visé, qui eut au XVII[e] siècle son heure, sinon de gloire, au moins de réputation. Encore un de ces auteurs du second — ou troisième — rayon qu'il n'est pas inutile d'exhumer pour former la toile de fond devant laquelle vivent et paradent les auteurs d'universelle renommée.

Fils d'un « Maréchal des logis de Monsieur », petit-fils d'un « Valet de chambre de S. M. », frère d'un « Porte-manteau de S. M. la Reine » et d'une femme de chambre de la Reine, Jean Donneau de Visé, né à Paris le 3 ou 4 décembre 1638 — juste un an avant Racine —, semblait destiné à quelque haute fonction à la cour ou à la carrière des armes dans laquelle se distinguaient ses oncles et cousins. Ce fut la carrière des lettres qui l'attira, et le captiva jusqu'à sa mort. Très arriviste, il prétendit, dès sa 25[e] année, s'imposer par un recueil de *Nouvelles nouvelles* ; mais c'est moins par ses nouvelles galantes qu'il devait attirer le public que par les échos de théâtre qu'il y inséra, ainsi que par la critique audacieuse qu'il y fit de la récente *Ecole des Femmes* ainsi que de la *Sophonisbe* de P. Corneille. Cependant il comptait plus encore sur le scandale pour se lancer, et, la contradiction ne lui coûtant guère, il publia sans vergogne une *Défense* de la *Sophonisbe* qu'il venait d'attaquer, tandis qu'il se lançait à corps perdu dans la querelle de l'*Ecole des Femmes,* — ce qui ne l'empêchait pas de présenter à Molière, l'année suivante, une comédie, *La Mère Coquette,* avec laquelle il faisait ses débuts au théâtre.

Pendant 8 ans, Donneau de Visé s'adonna au métier d'auteur dramatique, tant au Palais-Royal qu'au Marais, sans jamais remporter autre chose que des succès d'estime ou de curiosité, bien que ses premières comédies fissent preuve de verve et de vigueur réaliste. Ce n'est cependant que lorsqu'il s'avisa, en 1672, de donner libre cours à son instinct de gazetier et qu'il commença à publier le *Mercure galant* qu'il affer-

mit sa réputation : audacieuse entreprise qu'avec une seule interruption de 1674 à 1676, il mena à bien pendant 38 ans d'une façon absolument régulière, seul d'abord, puis, à partir de 1677, avec le concours de Thomas Corneille.

Il est vraiment curieux et d'un grand intérêt de feuilleter les livraisons — trimestrielles de 1672 à 1674, puis mensuelles à dater de 1677 — de cette véritable « revue », présentée sous forme de lettre un peu désordonnée, mais comportant toutes les rubriques d'un périodique actuel : informations officielles, communiqués militaires, reportages d'actualité, échos, rubriques littéraire, artistique, théâtrale (courrier et critique), articles de modes, carnet mondain, feuilleton, poésies, jeux d'esprit, concours, enquêtes, publicité enfin. Malgré tous ses défauts, sa partialité, sa servilité aux ordres d'en haut, son adulation à l'égard du Souverain, et aussi parfois son manque de tenue littéraire, le *Mercure galant*, complété par ses *Extraordinaires*, véritable reflet du goût de son époque, est fort loin de mériter d'être mis « immédiatement au-dessous du rien », selon le mot célèbre de La Bruyère.

Le souci constant de cette grosse entreprise n'empêcha pas au reste Donneau de Visé de continuer à se livrer à son goût impénitent du théâtre, et c'est ainsi qu'avec son collaborateur Thomas Corneille, il partagea la gloire et les bénéfices des deux plus grands succès du siècle, *Circé* et la *Devineresse*. C'est également au sein de son activité journalistique qu'il entreprit de nombreux travaux soi-disant historiques, sans la moindre valeur, il faut l'avouer, mais qui lui valurent, par leur servilité louangeuse, les bienfaits monnayés du roi.

Il semble que les différents aspects de ce type curieux d'homme de lettres à tout faire, de ce réel initiateur du journalisme contemporain, méritaient d'être mis en lumière, ne serait-ce que pour reconstituer la complexité et l'ardeur de la vie littéraire du sein de laquelle seuls émergent aujourd'hui les « phares » immortels [1].

Pierre MÉLÈSE,
docteur ès-lettres.

---

(1) Pierre MÉLÈSE. Un homme de lettres au temps du Grand Roi : Donneau de Visé, fondateur du *Mercure Galant* (Paris, librairie E. Droz. MCMXXXVI). Ouvrage couronné par l'Académie Française.

DEUX AMIS

Nicolas FRÉRET (1688-1749)
Henry de BOULAINVILLER (1658-1722)

En notre temps, le comte de Boulainviller est un oublié ; et cependant il reste une des lumières du Grand Siècle finissant : ne fut-il pas, alors fort recherché ? Ses œuvres — sans compter les traductions qui en furent faites en anglais et en allemand — ne furent-elles pas, après sa mort, éditées à onze reprises ? Et en même temps ses manuscrits ne furent-ils pas abondamment copiés et pillés ?...

En attendant qu'un portrait plus poussé du comte de Boulainviller soit donné dans un prochain numéro, nous reproduisons une lettre inédite de Nicolas Fréret (*Bibliothèque Mazarine. Manusc. français.* 1577-1578) qui en livre une esquisse...

...Mais que fut ce grand ami de Henry de Boulainviller ? Un travailleur acharné, un érudit surprenant.

Né à Paris le 15 février 1688 de Charles-Antoine, procureur au Parlement, et d'Anne-Antoinette Ameline, Nicolas Fréret fut, dès qu'il en eut la possibilité, un lecteur passionné : indifférent aux plaisirs, son caractère sérieux et appliqué fit vite prévoir que l'étude le prendrait tout entier. A l'âge de seize ans déjà, il se plaisait, en allant aux sources, à approfondir philosophie et histoire : Platon, Descartes et Malebranche n'étaient point pour lui des inconnus. A dix-neuf ans, il fréquentait assidûment les conférences littéraires...

...Mais sa famille le destinait au Barreau, et c'est pour lui donner satisfaction qu'il se livra à l'étude du droit et de la jurisprudence. Il plaida deux causes, fit des travaux « sur la coutume de Paris » ...et finalement supplia les siens de le laisser aller aux lettres et aux sciences.

« Bientôt, écrit M. de Bougainville dans son éloge de Fréret, il n'eut d'autre société que ses livres. Son cabinet devint une retraite inaccessible, dans laquelle il passait délicieusement ses jours à lire, à méditer, à composer. On ne l'en voyait sortir que pour converser avec quelques gens de lettres, entr'autres avec le fameux comte de Boulainvilliers [1], dont il était ami, et qui dès lors, étonné de son érudition, pronostiqua qu'il serait un des plus savants hommes de son siècle... On juge sans peine quels devaient être les progrès d'un solitaire avide de connaissances, toujours maître de son loisir, jamais oisif, et qui trouvait dans l'étude une source de plaisirs inépuisable. En peu d'années il acheva la lecture réfléchie de presque tous les écrivains de l'antiquité, de tous les journaux littéraires sans exception, et d'un nombre prodigieux d'auteurs modernes dans tous les genres. Ce fut aussi dans le même temps qu'il jeta les fondements de son système chronologique ; et lorsque les instances de ses amis l'arrachèrent à sa solitude, il était décidé sur presque toutes les questions qu'il a discutées depuis » [2].

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres lui ouvrit ses portes le 23 mars 1714 : il en fut tour à tour pensionnaire, associé et secrétaire perpétuel. Dès son admission, il se signala en séance publique par un discours sur *l'Origine des Français*, savant, mais d'une hardiesse qui le fit enfermer à la Bastille. Bayle, a-t-on avancé [3], fut presque le seul auteur qu'on lui donna pour égayer sa prison ; il faut cependant ajouter qu'il y composa des mémoires et des vocabulaires de diverses langues,

---

(1) Le XVIIIe siècle écrit généralement Boulainvilliers : la véritable orthographe, à laquelle Henry de Boulainviller tenait, selon Mathieu Marais, est celle de sa signature, et des épitaphes des tombes qu'on voit dans la crypte de l'église de Saint-Saire : Boulainviller. (Mathieu MARAIS, *Mémoires*, T. III, p. 384, Paris 1863-1864-1868).

(2) Eloge de M. Fréret. Œuvres complètes de Fréret éditées par feu M. DE SEPTCHÊNES. A Paris, chez Daudré, libraire, rue du Cimetière St-André-des-Arts, n° 15, et Obré, rue St-Denis, n° 20. An IV (1796), T. Ier, pp. 5, 6 et 7.

(3) *Nouveau Dictionnaire historique-portatif*, par une Société de gens de lettres, T. II, p. 177. Amsterdam, M.-M. Rey, libraire, MDCCLXIX.

qu'il y relut la plupart des auteurs latins et grecs, en particulier Xénophon.

Nous retrouvons Nicolas Fréret en 1716 ayant repris sa place à l'Académie où il donna de savantes et parfois curieuses dissertations, par exemple celle *sur l'origine du jeu des échecs,* lue en présence du Roi le 24 juillet 1719. Après avoir quelque temps concilié la charge d'éducateur des enfants du Maréchal de Noailles et ses travaux d'académicien, Fréret fut tenu à six mois de repos pour raison de santé. Puis sa vie se déroula paisiblement, elle fut celle d'un lettré partageant son temps entre ses livres et quelques amis. « Tel est le sort de la plupart de ceux qui se sont distingués par la beauté du génie, ou par la profondeur du savoir — nous ne résistons pas au plaisir de citer cette nouvelle remarque de Bougainville —. Uniquement occupés de l'étude, et renfermés dans la sphère étroite d'une société peu nombreuse, ils ont à peine été connus des hommes que leurs ouvrages éclairent. Tous leurs jours se ressemblent : il en résulte un tout simple, uniforme, et qui présente une ample matière à l'éloquence d'un panégyriste, sans fournir le moindre détail au récit d'un historien. Cette uniformité, soutenue pendant un grand nombre d'années, mérite peut-être autant de fixer nos regards, que cette suite fastueuse de faits éblouissants, qui jettent tant de variété dans la vie d'un politique ou d'un guerrier. Le spectacle est moins brillant ; mais il satisfait davantage des observateurs capables d'apprécier les objets. Au reste, l'éloge d'un savant, d'un philosophe, d'un grand écrivain, n'est proprement que l'histoire de son esprit. Des problèmes résolus, des vérités découvertes, des écrits ingénieux et solides, voilà les exploits et les monuments des héros de la littérature. C'est parler d'eux que de faire connaître leurs ouvrages. »

Les œuvres de Fréret se composent de *Mémoires,* qui, le plus souvent, touchent à l'histoire ancienne considérée dans toute son étendue : chronologie, géographie, philosophie, religion, mythologie, langue, grammaire, étymologie... science véritablement encyclopédique ayant séduit un esprit tout en profondeur, en ténacité et en vigueur. Et c'est ainsi qu'il a exploré l'histoire *des Assyriens, de Ninive,* la chronologie *des*

Chaldéens, des Egyptiens, des peuples de l'Inde, les origines des premiers habitants de la Grèce. Et comment ne pas souligner la patience et l'ardeur avec lesquelles il procéda à l'examen des annales du peuple chinois ? Calculs et combinaisons lui firent découvrir le véritable système de la chronologie chinoise : « le résultat de ses études fut un traité curieux, dans lequel il démontre que l'histoire chinoise ne remonte point au-delà de l'an 2575 avant Jésus-Christ... » [1]. Et comment ne pas relever avec quelle profondeur de vues il composa son grand ouvrage sur la chronologie ancienne, terminé en 1728 qui, avec son ouvrage sur la chronologie chinoise, suppose une connaissance peu commune de l'astronomie ? Il a tracé lui-même un nombre prodigieux de cartes. Ses *Réflexions sur l'étude des anciennes histoires, et sur le degré de certitude de leurs preuves* constituent la préface de toutes ses études sur la haute antiquité.

Quels labeurs ! Et l'on a peine à croire que le même esprit ait pu embrasser tant de difficiles connaissances ! Est-ce pour se distraire en travaillant qu'il rédigea quelques ouvrages frivoles, et la préface, les notes et une partie de la traduction du *Tyran le Blanc,* roman espagnol qualifié d'indécent ?...

Fréret eut ses détracteurs, comme en ont ceux qui font quelque chose : il s'adonnait à trop de recherches pour fixer son esprit sur un sujet bien déterminé et être toujours exact dans ses assertions. « Mais, comme le déclare Bougainville, malgré ces écarts, on sera toujours forcé de reconnaître qu'il avait l'esprit d'analyse ; qu'écrivain méthodique, et profond dissertateur, il possédait l'art de discuter une question, de la développer avec clarté, d'en élaguer les branches ; et que s'il a quelquefois négligé de mettre un certain ordre dans ses idées, il l'a fait avec succès quand il l'a voulu. Les erreurs dans lesquelles il a pu tomber sur quelques détails, n'empêcheront pas qu'on ne puisse avancer qu'il sut réunir au même degré des qualités presque incompatibles, la profondeur et la variété, la précision et l'étendue des connaissances. »

---

(1) Eloge, de Bougainville.

Nicolas Fréret, véritable savant, fit fructifier ses talents naturels par un travail acharné, continuel et extrêmement méthodique, qui engendrait chez lui conviction, et presque intolérance ; néanmoins il aimait partager les résultats de sa science avec ceux qui le consultaient, et cela sans espoir de retour. Seules les infirmités l'obligèrent à faire trêve : il mourut le 8 mars 1749, usé par le travail, les veilles et une vie trop sédentaire.

Ajoutons encore ce témoignage du XIX[e] siècle :

Augustin Thierry, vantant la « grande sûreté de méthode » de Fréret, et sa nouvelle manière de comprendre et d'écrire l'histoire (qui sont celles de son maître Boulainviller), déclare : « Les tendances de l'époque présente, les instincts de la nouvelle école historique, étaient pressentis, il y a plus de cent vingt ans, par un homme de génie ; si cet homme eût rencontré dans son temps la liberté du nôtre, la science de nos origines sociales, de nos institutions, de nos vieilles mœurs, aurait avancé d'un siècle » (1).

LETTRE DE M. FRÉRET
de l'Académie des Belles-Lettres,

écrite à M***, au sujet de la personne et des ouvrages de M. le comte de Boulainvilliers.

Monsieur,

Lorsque je vous parlai des ouvrages de M. le comte de Boulainvilliers, je ne prétendis pas vous les nommer tous. Mais puisque vous paraissez avoir envie de les connaître, voici la liste de ceux que j'ai vus entre les mains de cet homme illustre, qui m'honorait d'une amitié dont je m'enorgueillerais, si je ne la regardais comme le pur effet de l'attachement vif et sincère que j'avais pour lui.

Je suis charmé que cela vous puisse fournir une occasion de satisfaire M. P.... La manière dont il a conduit les affaires publiques me répond du goût qu'il doit avoir pour les ouvrages d'un homme dans les écrits duquel on voit partout éclater la droiture des sentiments, l'amour du bien commun et la haine la plus vive de cet esprit d'intérêt particulier qui empoisonne nos Français et qui les

(1) Augustin THIERRY, *Considérations sur l'Histoire de France*, Paris, Furne, 1858, pp. 34-35/8 du T. IV.

rend prêts d'acheter le moindre avantage actuel et personnel au prix du salut de toute la nation, sans croire l'acheter trop cher. Pardonnez-moi, Monsieur, cette réflexion : le moyen de penser à M. de Boulainvilliers sans sentir s'allumer en moi des sentiments qu'il communiquait à tous ceux qui l'approchaient et qu'il m'aurait inspirés, si je ne les avais reçus de la nature !

Nous avons de M. de Boulainvilliers :

1° Une *Histoire Universelle* en deux volumes in-folio ; il l'avait commencée pour l'éducation de ses deux fils qui, étant morts assez jeunes, ont seulement fait voir qu'ils auraient soutenu la naissance qu'ils avaient reçue de leur père et répondu aux soins qu'il s'était donné pour leur éducation. Elle ne va que jusqu'à l'exode ;

2° Une *Histoire de France* qui ne va que jusqu'au commencement de la troisième race, mais où il y a des choses excellentes, et qui avait été composée pour M. le duc de Bourgogne, dont la mort prématurée arrêta le cours de cet ouvrage ;

3° Douze lettres *sur le gouvernement de France*, contenant principalement l'histoire des Etats-Généraux ou assemblées des ordres libres de la Nation. Cet ouvrage avait été commencé par ordre de S.A.R. M. le Régent. On comptait le faire imprimer, mais les circonstances ayant changé, M. de Boulainvilliers interrompit un ouvrage trop fatigant par les recherches auxquelles il l'engageait pour une santé telle que la sienne, et dans lequel il ne pouvait être soutenu que par l'espérance d'être utile à sa patrie ;

4° *Un journal de la vie de saint Louis*, composé autrefois par le Sr Péan, qui avait continué une histoire de tous les Roys de France, composée en forme de Journal par le fameux avocat Aubry, par ordre de M. Colbert. M. de Boulainvilliers avait réformé ce journal en une infinité d'endroits, et y avait ajouté une préface très curieuse, où il fait voir que saint Louis, par des idées mal entendues de gouvernement, avait jeté les fondements du despotisme, d'où sont sortis tous les maux qui accablent maintenant le royaume ;

5° Un abrégé des *Mémoires* dressés par des Intendants pour la description des généralités du royaume. Dans cet abrégé, M. de Boulainvilliers a suppléé beaucoup de choses qui manquaient aux Mémoires et a eu partout un très grand soin de faire sentir le faux des barbares principes par lesquels les Intendants, accoutumés à une tyrannie qu'ils exercent en détail dans les provinces qu'ils désolent plus qu'ils ne les gouvernent, tâchaient d'empoisonner l'esprit et le cœur d'un jeune prince dont ils redoutaient la vertu et la bonne intention. Cet ouvrage qui forme cinq volumes in-fol. serait imprimé, et quoiqu'il y manque une infinité de choses, on ne connaîtra jamais cette matière, on ne la perfectionnera jamais que l'on n'en ait mis entre les mains du public une ébauche que ce même public puisse réformer en détail, chacun pour la partie qui lui est la plus connue;

6° Une *Histoire Généalogique de la Maison de Boulainvilliers*, a la tête de laquelle est une excellente préface sur l'origine de la noblesse. Il y a des copies de cette préface dans plusieurs cabinets ;

7° *Un Nobiliaire de Normandie* très ample et très exact.

Voilà tout ce que je connais de ses ouvrages historiques. La mort l'a empêché de finir la *Vie de Mahomet*, dont il n'y a que deux livres de faits. Il revint malade de Saint-Cyr au mois de novembre et n'a pas joui d'un jour de santé depuis. Il comptait faire un troisième livre à cet ouvrage, mais il n'a laissé aucun mémoire ; ayant une mémoire et une facilité de style surprenantes, ses ouvrages sortaient de sa plume presque avec la dernière main. Je ne vous parle point de sa *Métaphysique de Spinoza*, qu'il avait mise en français, dans un ordre et avec une clarté que son premier auteur ne lui avait certainement pas donnée. Cet ouvrage était fait il y a longtemps. Nous l'avions vu ensemble plusieurs fois, et il était convenu avec moi que ce système ne faisait qu'ajouter de nouvelles difficultés aux ténèbres répandues sur ces matières impénétrables à nos esprits. Il y a beaucoup de copies de ce traité, et un homme fort connu dans le public par sa qualité de libraire, d'Epée, en donne pour de l'argent.

J'oubliais de vous parler de ses *Ouvrages d'Astrologie*. Cette science était son inclination dominante ; on ne le connaissait que par là dans le monde, et tandis qu'elle le déshonorait dans l'esprit du peuple des philosophes (car vous savez que parmi eux il y a un peuple nombreux qui ne se conduit que par des préjugés qui, pour être de philosophes, n'en sont pas moins préjugés), tandis, dis-je, que cette science le déshonorait d'un côté, elle l'approchait de l'autre des grands et des princes qui, à la honte de la Cour, ne le regardaient ni comme un homme de condition et d'une des bonnes maisons du Royaume, ni comme un homme habile et sensé, mais simplement comme un astrologue. Il avait assez de confiance en moi pour ne pas craindre d'en gémir quelquefois avec moi : mais la situation de sa fortune l'obligeait à le souffrir et le goût qu'il avait pour l'astrologie diminuait la peine que cela lui faisait.

Je ne connais de lui que deux ouvrages de ce genre qui aient reçu la dernière forme. Je les ai vus l'un et l'autre. Car quoique je me sois toujours défendu de me livrer à une science dont l'incertitude ne peut satisfaire un esprit qui a quelque justesse, et dont la pratique déshonorant dans l'esprit du public sert tout au plus à donner quelque accès auprès des grands, dont la familiarité n'a rien qui tente les véritables philosophes, je n'ai pas refusé d'examiner quels étaient ses principes. Aussi M. de Boulainvilliers souhaitait-il que je visse ce qu'il faisait de méthodique sur cette matière, afin que je lui rendisse compte de l'impression que j'en avais reçue.

Son premier ouvrage sur cette matière est une histoire de l'*Apogée du Soleil* dans laquelle il entreprend de montrer quelles étaient les causes astrologiques des événements de l'histoire générale ; la fondation des empires, leurs agrandissements, leurs révolutions, leur déclin, leur destruction, tout se trouve expliqué par les principes de cette science. C'est dommage qu'il ait été détourné par les soins de ses affaires domestiques qui ne lui permirent pas de continuer cet ouvrage, pour lequel il avait un grand nombre de matériaux, mais dont personne ne pourra faire usage. Cet ouvrage, indépendamment de l'astrologie, est très agréable par la singularité des idées, et par la façon dont il est écrit. Je le comparerais au comte de Gabalis, si ce n'est qu'il est plus profond et plus raisonné.

Le second ouvrage est une *Pratique abrégée de l'astrologie.* Je n'en ai vu que des parties qu'il me montrait à mesure qu'il les composait et qui m'ont paru très claires et méthodiques. Je ne doute point que ce ne soit celui dont vous m'avez parlé.

Le système de la pesanteur n'est pas de lui, mais de feu M. Gardien, dont le papier avait été remis entre les mains de M. Cassini le fils. M. de Boulainvilliers n'a fait que donner un peu plus d'étendue et de clarté à l'écrit de ce dernier, qui est ce que M. le comte de Boulainvilliers a eu entre les mains et dont il a eu des copies.

Adieu, mon cher Monsieur ; le style de cette lettre vous prouvera la précipitation avec laquelle je l'ai écrite ; j'ai cru que l'amitié qui m'obligeait de tout quitter pour vous satisfaire me dispenserait de l'attention à composer des phrases que leur longueur et peut-être leur embarras rendraient fatigantes à tout autre qu'à un ami.

M.-H. GUERVIN.

NOTES PASCALIENNES

I.

A PROPOS DU « DISCOURS SUR LES PENSÉES » DE FILLEAU DE LA CHAISE

Dans son *Discours sur les Pensées*, Filleau de la Chaise nous dit qu'il rapporte des souvenirs (vieux de plus de huit ans) d'un témoin. Celui-ci aurait assisté à la conférence faite par Pascal à Port-Royal à fin 1658, au cours de laquelle il exposa comment il concevait le livre qu'il méditait de réaliser.

Ceci indique qu'il rédigea son *Discours* au cours de l'année 1667. Il en est effectivement ainsi puisque Florin Périer obtient le 27 Décembre 1666 un privilège pour publier les *Pensées* et que Filleau n'a pu avoir l'idée de préparer une préface pour ce livre qu'après cette date. D'autre part l'allusion qu'il fait dans le cours du *Discours* à l'embrasement de Londres, qui eut lieu du 2 au 6 Septembre 1666, montre qu'il en est bien ainsi. (Cf. Chinard, *En lisant Pascal*).

Dans nos *Recherches Pascaliennes* nous avons dit qu'à notre avis ce *Discours* ne rapportait pas les souvenirs d'un témoin, mais que Filleau l'avait fait en suivant la *Copie des Pensées* (Ms. 9203) qu'il avait à sa disposition. Nous avons ajouté que nous ne trouvions pas trace de l'utilisation de souvenirs oraux.

On pourrait cependant penser que Nicole et Arnauld, témoins de cette conférence, avaient bien pu lui communiquer quelques renseignements. Il n'en est rien et voici pourquoi.

Le 13 Mai 1666, M. de Saci était arrêté et mis à la Bastille. Arnauld et Nicole risquaient le même sort : aussi se cachèrent-ils pour dépister la police et rares étaient ceux qui connaissaient leur retraite.

Ils ne se montrèrent à nouveau qu'après la paix de l'Eglise (10 Octobre 1668).

Par conséquent, au cours de la rédaction de son *Discours*, Filleau n'eut aucun contact avec ceux qui auraient pu le documenter utilement, car nous ne pensons pas que le duc de Roannez, dont il était secrétaire, fut en mesure de le renseigner d'une manière originale.

Aussi, ce n'est pas une surprise pour nous d'apprendre par une lettre d'Arnauld à Florin Périer (11 Août 1668) que ce dernier n'avait pas été satisfait du *Discours*, dont il avait du prendre connaissance en Juin ou Juillet.

Voici deux passages de la lettre d'Arnauld (MS. 12988, p. 424) :

« C'est par M. Desprez que j'ay reçu votre lettre ; je ne sais d'où il a appris que j'étais aux Trous ; ce n'est pas un fort grand secret, je suis bien aise néanmoins qu'il ne le dise pas à tout venant, car j'aime mieux que tout le monde ne sache pas où je suis.

....

L'affaire de la Préface s'étant passée comme vous dites, c'est la faute de M. de la Chaise de ne l'avoir pas mise au meilleur état qu'elle pourrait être ; je ne l'ai pas encore lue... »

Remarquons d'abord l'étonnement d'Arnauld de voir que Desprez a découvert sa retraite. Si Desprez et Florin Périer ne devaient pas la connaître, à plus forte raison Filleau.

Arnauld et Nicole n'ont donc pas documenté Filleau. Maintenant, si tel commentateur estime que nous trouvons dans le *Discours* des développements que nous ne retrouvons pas dans les *Pensées*, nous laissons le soin aux historiens littéraires, philosophes ou théologiens, de préciser s'il ne s'agit pas là tout simplement d'idées que Filleau a pu glaner deci delà, en laissant entendre que Pascal en aurait fait état au cours de son exposé (1).

Quant à nous, nous persistons à croire qu'il n'a pas disposé de renseignements oraux. Il a pris sa documentation dans *la Copie des Pensées* (MS. 9203), à la même source où le comité de Port-Royal a puisé pour faire son choix de textes en vue de l'édition de 1670.

Florin Périer n'a jamais désarmé dans son opposition au *Discours*. Pour l'écarter et en même temps ménager des susceptibilités il avait fait savoir à ces Messieurs de Port-Royal qu'il ferait lui-même la préface de l'édition. N'ayant

(1) E. Jovy dans son étude sur *Pascal et Silhon* (Vrin, Paris, 1927) montre que Pascal a lu *les Deux Vérités* de Silhon (1626) et qu'il en a retenu certaines idées et certains mots. Mais nous ne partageons pas son opinion lorsqu'il essaye de prouver que Pascal a utilisé du même auteur *De la certitude des connaissances humaines* (1661). Sa documentation indique, à notre avis, que c'est Filleau qui s'en est servi pour le *Discours sur les Pensées*, *Qu'il y a des démonstrations...* et quelques textes de l'édition de Port-Royal, notamment pour celle de 1678 (II. 16).

pas eu le temps de s'en occuper, il a chargé son fils Etienne de la faire, mais personne n'en a jamais rien su, sauf la marquise de Sablé.

Et Filleau a jugé bon de ne faire paraître son *Discours* qu'après la mort de Florin Périer, survenue le 23 Février 1672. L'achevé d'imprimer pour la première fois de son opuscule est du 15 Juin 1672, alors que le privilège est du 24 Septembre 1670. L'avertissement qui précède le *Discours* n'est pas de quelqu'un très sûr de lui-même ; il nous avoue en effet « que ce *Discours* pourrait n'être pas tout à fait inutile pour *faire voir à peu près* quel était le dessein de M. Pascal ».

II.

UN MOUVEMENT DE MAUVAISE HUMEUR DE PASCAL

Gilberte écrit dans la *Vie de M. Pascal* (B. Maz. Ms. 4546) :

« Mais non seulement il n'avait pas d'attache pour les autres, il ne voulait pas non plus que les autres en eussent pour lui... comme... je croyais que je ne pouvais avoir trop de soin d'un frère comme lui, qui faisait le bonheur de la famille, je ne manquais à rien de toutes les applications qu'il fallait pour le servir et lui témoigner en tout ce que je pouvais mon amitié. Enfin je reconnais que j'y étais attachée et que je me faisais un mérite de tous les soins que je regardais comme un devoir ; mais il n'en jugeait pas de même... »

Comme on a un peu trop tendance à mettre en doute ce que Gilberte Périer rapporte sur son frère, nous allons montrer, une fois de plus, que ce qu'elle dit est parfaitement exact. Nous avions en effet déjà eu l'occasion de montrer que ce qu'elle a écrit sur l'origine de l'*Apologie* est confirmé par les liasses sur les miracles (XXXII-XXXIII) qui nous sont parvenues intactes.

A fin 1658, Pascal, nous dit sa sœur, tombe dans un état de langueur tel qu'il n'est plus capable de s'appliquer à quelque chose de suivi. Cet état dure de Janvier 1659 à Mai 1660, date à laquelle il part pour faire un séjour à Bienassis. Pendant toute cette période il est incapable d'écrire et c'est pour cela que les textes que l'on peut dater de 1659 ou 1660 (jusqu'à Mai) ne sont pas de sa main, mais de celles de secrétaires bénévoles comme Gilberte Périer, Etienne Périer ou d'autres....

A ce moment-là Pascal, ne pouvant presque rien faire sans l'aide de quelqu'un, ne songe pas à récriminer parce qu'on s'occupe de lui.

De Mai à Septembre 1660, il séjourne à Bienassis où il reprend des forces. Il écrit à Fermat le 25 Juillet (il semble qu'il va mieux) et se met à prendre des notes, notamment en vue des *Trois discours sur la condition des grands* qu'il prononce avant de rentrer à Paris, où sa présence est signalée à la fin de l'année par un billet à Madame de Sablé.

A partir de 1661, comme il se sent mieux, il recommence à circuler dans la ville, à visiter les églises, à s'occuper des pauvres... et à prendre des notes en vue de l'*Apologie*. C'est alors qu'il trouve que sa sœur s'occupe trop de lui et qu'il lui manifeste son sentiment.

Nous retrouvons en effet sur le *Recueil Original* (pp. 239 et 243) les deux notes suivantes, en marge de Br. 610 :

Page 239 : « Je suis extrêmement fâché de ce que vous avez pris tant de peine à faire pour moi des provisions inutiles et je vous assure qu'une autre fois... »

Page 243 : « Je suis extrêmement fâché de ce que vous avez tant perdu de temps à faire des provisions inutiles, et je vous assure qu'une autre fois je ne vous donnerai plus la peine d'en faire pour moi. »

Ces notes sont intéressantes car elles nous confirment que le fragment Br. 610 n'a pas été écrit avant 1661, ce dont nous nous doutions d'après la place qu'il occupe sur la *Copie*, au voisinage de textes qui sont également de la même époque. L'écriture est du reste très différente de celle d'avant 1659.

Voilà un exemple des indices qu'il faut détecter si l'on veut espérer fixer la chronologie de certains fragments.

III.

UN FRAGMENT RÉDIGÉ EN VUE DE « L'ABRÉGÉ DE LA VIE DE JÉSUS-CHRIST »

Une raison, parmi beaucoup d'autres, pour affirmer que le *Discours sur les passions de l'amour* n'est pas de Pascal c'est que l'on n'a pas retrouvé la moindre note le concernant dans les papiers qu'il a laissés.

On aurait pu être tenté de se servir du même argument contre l'authenticité de l'*Abrégé de la vie de Jésus-Christ*

si l'abbé Louis Périer n'avait pas attesté qu'il l'avait déposé à St-Germain-des-Près le 25 Septembre 1711.

Les commentateurs n'ont en effet jamais signalé de fragment qui aurait pu être rédigé en vue de cet *Abrégé*. Nous croyons en avoir repéré un et peut-être cela mérite-t-il d'être signalé.

Il s'agit du fragment Br. 744 à propos duquel G. Michaut met la note suivante (éd. Michaut, p. 124) :

« C'est ce me semble une réunion de notes prises sur la Passion, après une lecture sans doute de l'Evangile selon St-Luc. »

Assurément, Pascal a pris ces notes en lisant la *Passion du Christ* dans St-Luc, mais il n'avait pas l'habitude de prendre des notes sans avoir l'intention de les utiliser. Puisqu'il ne donne aucune indication à ce sujet, c'est à nous d'essayer de découvrir quelle pouvait bien être son intention.

Voici donc un passage de Br. 744 :

« Le mot Galilée, que la foule des Juifs prononça comme par hasard, en accusant Jésus-Christ devant Pilate, donna sujet à Pilate d'envoyer Jésus à Hérode ; en quoi fut accompli le mystère, qu'il devait être jugé par les Juifs et les Gentils. Le hasard en apparence fut la cause de l'accomplissement du mystère. » (St-Luc, XXIII, 5-12).

Et voici maintenant un texte de l'*Abrégé de la Vie de Jésus-Christ*. (Michaut, *Jésus*, Payot, 1942, p. 64) :

« 246. Enfin ils insistent à l'accuser d'avoir voulu émouvoir le peuple et ils disent qu'il a commencé par la Galilée. Sur quoi Pilate ayant connu qu'il était du ressort d'Hérode (qui était lors en Jérusalem) il s'en décharge et le lui envoie. Hérode le reçoit avec joie; car il désirait de le voir et de l'ouïr, pour lui faire voir quelque signe. Mais Jésus ne dit mot ; et Hérode, le méprisant, le renvoya, vêtu de blanc, à Pilate pour le rendre ridicule. Et Hérode et Pilate deviennent amis.

(*a*) Pour colorer leur accusation de quelque circonstance vraisemblable.

(*b*) La raison temporelle en est que l'un et l'autre s'étaient rendu une déférence civile en cette occasion ; mais la raison mystique est que Jésus, devant réconcilier en sa personne les deux peuples juif et gentil, en détruisant les inimitiés en sa personne par sa croix, voulut pour marque de cette

paix, réconcilier dans l'occasion de sa passion ces deux pour amis. » (St-Luc, XXIII, 5-12).

Br. 744 se retrouve sur la *Copie* dans la série XXIII des papiers non classés, au milieu de fragments antérieurs à 1659.

IV.

LE GRAND DESSEIN DE PASCAL

« (Br. 187). — Ordre. Les hommes ont mépris pour la religion ; ils en ont haine et peur qu'elle soit vraie. Pour guérir cela, il faut commencer par montrer que la religion n'est point contraire à la raison ; vénérable, en donner respect ; la rendre ensuite aimable, faire souhaiter aux bons qu'elle fut vraie ; et puis montrer qu'elle est vraie.

Vénérable, parce qu'elle a bien connu l'homme.

Aimable, parce qu'elle promet le vrai bien. »

En reproduisant ce fragment au cours de l'article qu'il consacre à l'édition Faugère, dans la *Revue des deux Mondes* du 1er Juillet 1844, Sainte-Beuve signale qu'il voit là « l'ordre principal » du livre que Pascal préparait sur la religion.

Il ne pouvait faire meilleur choix.

Ce fragment est en effet le premier que Pascal a enfilé dans la liasse *Ordre*. Sur la copie 9203 il se trouve placé en fin de chapitre, mais cela tient à ce que le copiste a transcrit les textes en commençant par le papier du dessus de la liasse, c'est-à-dire chronologiquement le dernier qui ait été enfilé.

Pascal avait arrêté son dessein, d'une manière précise, dès ses premières notes. Ce n'est pas surprenant de la part d'un pareil esprit.

Et nous relevons parmi les liasses qu'il avait commencé à constituer, des titres comme ceux-ci : (13°) Soumission et usage de la raison, (17°) Rendre la religion aimable.

Louis Lafuma.

LA RETRAITE DE MADAME DE MONTESPAN

La Communauté des Filles de Saint-Joseph dites de la Providence, à Paris (1641-1793)

(Suite)

Mme de Montespan se retire à Saint-Joseph. — Les séjours de Mme de Montespan à Saint-Joseph se multiplièrent après 1684, époque du présumé mariage de Louis XIV avec l'ancienne Mme Scarron.

Puis brusquement, en 1691, Mme de Montespan, outrée d'un changement de logis à Versailles, qui lui avait été imposé, annonça sa décision de quitter la cour. On ne fit rien pour la retenir (1). Prise au mot, elle dut s'exécuter ; elle s'établit définitivement à Saint-Joseph, en 1693, justifiant la conjecture formée quelques pages plus haut.

Vivant désormais à Saint-Joseph, qu'elle ne quittait que pour de brefs voyages à Fontevrault, chez sa sœur l'abbesse, à Oiron, dont elle achètera le château en 1700, Mme de Montespan y vécut en reine déchue, sans doute, mais en reine.

On ne sait trop pourquoi toute la France, selon les propos de Saint-Simon, allait l'y voir par une « fantaisie tournée en devoir ».

Cette existence encore mondaine n'empêchait pas la marquise de se livrer à de multiples mortifications, hantée qu'elle était par la pensée de la mort, dont la seule idée « lui faisait courir les champs ». Malgré son repentir, ses remords, ses regrets, peut-être, les larmes répandues en présence de Mme de Miramion qu'elle rencontrait à Saint-Joseph, son caractère demeurait celui de « l'altière Vasthi », de la « fière Quantova »,

---

(1) *Le Catalogue des livres précieux, etc... provenant de la collection de M. Henri Lavedan...* (1er février 1929), signale (n° 121) la reliure du « livre du total de la dépense (*sic*) de Madame de Montespan, commencée (*sic*) le 1er avril 1691. » Malheureusement cette reliure de velin vert armoriée, avec dentelle sur les bords, ne semble plus renfermer qu' « un cahier de registre en papier ancien».

de la « triomphante merveille... à faire admirer aux ambassadeurs », qui, vêtue de points de France, coiffée de mille boucles, de rubans noirs sur la tête, des pendeloques de diamants de la dernière beauté aux oreilles, les perles de la maréchale de l'Hospital au cou, resplendissait à Versailles les soirs « d'Appartement ».

Maintes fois, les sœurs de Saint-Joseph eurent à se plaindre d'elle. Leurs doléances finirent par provoquer la rédaction d'un mémoire (1). Ce mémoire expose les principales raisons du mécontentement « de la maison de Saint-Joseph, qui se jette aux pieds de sa Grandeur l'Archevêque de Paris, pour le supplier de lui accorder assistance ».

Sans doute, déclare cet écrit, qui demande du reste à être lu avec circonspection, Mme de Montespan a-t-elle procuré à la communauté de grands avantages, tels que terrain, bâtiments nouveaux, église, mais à quel prix tout cela ? Au prix d'un changement de règle, imposé par son humeur « absolue », « précipitée, et changeante », de perpétuelles brouilles dont elle est l'auteur. Ne va-t-elle pas jusqu'à faire de durs reproches aux religieuses devant les pensionnaires au détriment de l'autorité et à répéter « cent fois aux externes et aux servantes » tous les défauts qu'elle s'imagine trouver dans les Sœurs ?

Et, quant aux pensionnaires elles-mêmes, ne lui prend-il pas la fantaisie de les pousser dehors, n'ayant pas de quoi vivre, ce qui fait dire à des séculiers qu'elle recueillait les filles, lorsqu'elles ne pouvaient faire de mal, pour les abandonner lorsqu'elles en devenaient capables.

Certes, elle en mariait quelques-unes, mais n'ayant pas de quoi les doter, de même que leur époux, « on pouvait dire qu'elle mariait la faim et la soif » (2).

---

(1) Conservé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, ce mémoire a été publié en 1909 dans la *Revue de Paris*, par Jean Lemoine.

(2) « Sa dévotion ou peut-être sa fantaisie [de Madame de Montespan] étoit de marier les gens, surtout les jeunes filles, et comme elle avoit peu à donner après toutes ses aumônes, c'étoit souvent la faim et la soif qu'elle marioit ». *Saint-Simon*, édit., Boislisle, t. XV, p. 98. De son côté Mme de Montespan écrivait à la duchesse de

Le même mémoire attaque également, avec violence, une des principales créations de Mme de Montespan à Saint-Joseph, celle d'un atelier de broderies.

L'atelier de broderie créé par Mme de Montespan. — L'existence, l'importance de cet atelier ont été longtemps méconnues. Il fut constitué, semble-t-il, à l'instigation d'une dame Marthe Le Roy, ancienne femme de chambre de Mme de Creil, devenue une sorte d'intendante chez Mme de Montespan ; elle est désignée quelquefois à tort, semble-t-il, comme « supérieure de Saint-Joseph. »

En quelques années l'atelier de broderie de Saint-Joseph entreprit de nombreux ouvrages qui contribuèrent notamment à la décoration du château de Versailles.

L'éclat, le luxe (1) et la beauté de ces ouvrages, leur incontestable valeur artistique place l'atelier au nombre des prin-

---

Noailles, le 22 juillet 1699. « Je suis outré du procédé de Fanchon... Aujourd'hui ma sœur m'a apporté une lettre par laquelle elle apprend son mariage, et qu'il s'est fait mystérieusement. Ces aventures — la dégoûtent bien de se mêler de telles espèces, quoique, d'ailleurs j'en fasse métier et marchandise, en ayant toujours de grands magasins à Saint-Joseph ». Dans une lettre du 27 septembre 1699, elle signale qu'elle a envoyé son « peintre à Me Le Maréchal... c'est le premier homme qui ait épousé une de nos filles de Saint-Joseph. Vous savez que ces filles-là n'étoient pas de grands partis par elles-mêmes, et que, n'ayant que ma protection en mariage, il est juste de la leur continuer en leur en procurant de plus avantageuses ». Ce peintre en question, se nommait Jean de La Haye. (*Cf. Dict. biogr. de Jal*).

François de Troy le père a également travaillé pour Mme de Montespan, il fit pour elle « des patrons en petit, qui representoient les différentes occupations heroïques de ce monarque [Louis XIV] dans sa jeunesse, et cette Dame les fit exécuter en tapisseries, et en grand sur de la moire » (*Dézallier d'Argenville*). Peut-être François de Troy travailla-t-il aussi pour l'atelier de Saint-Joseph ?

(1) « Des perles et peut-être des pierres précieuses furent employées pour les broderies de Saint-Joseph, comme l'indique le passage suivant : « Je vous envoye des perles appartenant au Roy qu'avoit Mad. de Montespan pour les employer en des meubles lesquelles luy sont demeures inutiles... ». Bibl. Nat. Dép. des Mss. Mss. Clairambault reproduit par Jal, *op. cit.*).

cipaux ateliers de broderie de la seconde moitié du XVII[e] siècle. Son importance égala, sinon surpassa, celle de l'atelier de broderie établi à la Manufacture des Meubles de la Couronne aux Gobelins, dont le directeur Philbert Balland avait épousé en 1675 une pensionnaire de la Communauté de Saint-Joseph [1].

Le fait n'est pas suffisant pour permettre de laisser soupçonner une liaison quelconque entre l'atelier de Saint-Joseph et celui des Gobelins. Si Marthe Le Roy dirigea effectivement pendant quelques années l'atelier de Saint-Joseph [2], il est évident que les travaux exécutés pour Versailles furent dessinés par des artistes en renom, au nombre desquels pourrait bien avoir figuré François de Troy le père. Sans cela aurait-il été possible de les disposer dans la principale pièce des Grands Appartements, sans nuire à leur décoration générale ?

Comme plus tard, à l'atelier de broderie de Saint-Cyr, certainement imité de Saint-Joseph, ainsi que l'institution de Saint-Cyr elle-même, ce n'était pas les pensionnaires qui exécutaient les travaux les plus importants. Ils avaient pour auteurs des hommes, des brodeurs spécialement engagés, parmi

---

(1) Son contrat de mariage a été publié par nous dans le *Bull. de la Soc. de l'Hist. de l'Art français*, 1933, pp. 219-225.

(2) « Marthe le Roy, fille majeure originaire de La Flêche, qui y décéda le 13 avril 1700, âgée de 68 ans, a eu l'honneur d'être connue de Sa Majesté et de plusieurs des Grands de la Cour pour son esprit et les rares talents que Dieu luy avoit donné... » (*Mémoires du fait qui sert de matière au procès que les héritiers de feu Marthe Le Roy ont par devant Nosseigneurs du Parlement de Paris contre les RR.PP. Jésuites du Collège Royal de La Flèche.* (Ce factum, complété par deux autres documents de même nature, qui donnent des indications sur lesquelles on reviendra un jour à propos des ouvrages de Marthe Le Roy, fait également état d'un « ornement complet », brodé à Saint-Joseph pour les Jésuites du collège royal de La Flèche. Il se composait d'un « parement d'autel, la chasuble, les deux dalmatiques et une chape : le tout de broderie à fond d'argent couché et relevé d'or avec des fleurs de point d'Espagne et une autre chasuble de même manière, mais un peu moindre que le premier ouvrage des plus superbes que l'on puisse voir ». Cet ornement existait encore en 1776 et fut estimé alors 18.000 livres (Arch. dép. de la Sarthe, D. 14).

lesquels figura, vers la fin du siècle, un nommé Chevry, membre d'une ancienne dynastie de brodeurs de Troyes.

Le nombre de brodeurs professionnels de Saint-Joseph dut dépasser les dix-huit ou vingt brodeurs mentionnés avec scandale par le mémoire de la Communauté à l'Archevêque de Paris.

Cet appel à des professionnels s'explique lorsque l'on connaît la nature de la plupart des ouvrages exécutés à Saint-Joseph ; ils comprenaient des ameublements complets depuis les tentures jusqu'aux meubles, tous surchargés de lourdes broderies au relief prononcé.

A en croire l'*Art du Brodeur,* de Saint-Aubin (1770), ce fut Simon Delobel, valet de chambre et tapissier du roi, qui aurait « trouvé le secret de tromper agréablement les yeux, en faisant prendre pour de la ciselure, ce qui est pure broderie ». Que Delobel soit le créateur de ce genre de travaux, c'est fort possible ; mais, en tous les cas, il ne devait pas être le seul à le mettre en pratique. A son exemple quelques ateliers parisiens, des brodeurs isolés travaillant pour le roi, imitèrent et perfectionnèrent les particularités de cette technique nouvelle.

Saint-Joseph poussa la virtuosité jusqu'à exécuter des ouvrages de ronde bosse entièrement brodés. On imagine aisément combien les opérations nécessaires à la réalisation des broderies de ronde bosse et de relief pouvaient être complexes et il n'est pas exagéré de dire qu'elles participaient autant de l'art du sculpteur que de l'art du brodeur.

Installés probablement dans les deux grandes salles à cheminée, situées au premier étage du couvent, les brodeurs et brodeuses de l'atelier de Saint-Joseph, lorsqu'ils avaient l'insigne faveur de confectionner un travail pour le service du roi, brodaient des velours ou des brocards. Ces superbes étoffes à fond d'or, d'argent ou de soie, souvent brochées d'arabesques, de feuillages, de fleurs, leur étaient confiées par le garde-meuble de la Couronne ou ses fournisseurs habituels, les sieurs Marsollier et Duc.

Les travaux achevés étaient livrés généralement tels quels au garde-meuble qui se chargeait alors de les faire monter.

Premiers travaux de l'atelier de Saint-Joseph pour Versailles. — L'exécution des principaux ouvrages de Saint-Joseph coïncide avec l'achèvement des travaux de Versailles. C'est pour cette demeure royale, pour la décoration de ses pièces d'apparat où se déroulèrent les actes solennels de l'existence officielle de Louis XIV que l'atelier de Saint-Joseph travailla presque exclusivement durant des années.

Le premier meuble exécuté à Saint-Joseph dut être entrepris vers 1677, en tous les cas antérieurement à 1680. On l'employa avant de lui donner une autre destination pour le Cabinet des Bains situé au rez-de-chaussée du château, dans l'appartement des Bains, où, « premier pas de sa disgrâce et de son éloignement », Mme de Montespan devait être reléguée au début de l'année 1685.

Peut-on se figurer l'effet que produisaient, notamment « une belle tapisserie de deux riches brocats d'or et d'argent », l'un « à fond d'or trait, où il y a des Amours représentez », l'autre à « fonds d'argent trait à grands rainceaux d'or fillé, liseré de bleu, où il y a des Renommées » et dont les accessoires, tels qu' « armes et chiffres du Roi » auraient seuls été exécutés à Saint-Joseph. Nous abrégeons la description enregistrée par l'*Inventaire général du Mobilier de la Couronne*, publié par J.-J. Guiffrey, pour signaler « les deux grands fauteuils tout couverts de riche brocat d'or des Amours, garnis de grandes et petites campanes de broderie or et argent et soye, douze pliants pareils, deux carreaux... », sans oublier « quatre fauteuils et douze autres sièges plians couvert dudit brocat des Renommées... » (1).

Ce début fait déjà apparaître devant nos yeux tout un scintillement d'or et d'argent et, cependant, le meuble « Amours et Renommées » est un des moins riches travaux exécutés à Saint-Joseph.

Que dire de l'ameublement de « broderies or et argent, faveur et soye, façon de marbre, pour servir dans la grande antichambre du grand appartement de Versailles » ou de

---

(1) N°s 871 et suiv. N° 975. L'origine de ces meubles est confirmée par des états de payements inédits.

« l'emmeublement » de deux riches brocats d'or et d'argent pour « la Chambre » du même grand appartement ? Sous leur désignation du XVII[e] siècle on reconnaît vite le salon de Mars et le salon de Mercure. Dans la description du premier de ces deux meubles que l'on trouve également tout au long dans l'*Inventaire général du Mobilier de la Couronne* (1) une mention ne laisse pas d'intriguer. Que pouvaient bien avoir été ces décorations « façon de marbre » qui s'étalaient parmi les broderies ? L'explication en est curieuse et nous avons pu déterminer, qu'il s'agissait de broderies d'argent, peintes en trompe l'œil.

Le Meuble brodé de la Salle du Trône à Versailles. — Aussi somptueux que puissent avoir été les meubles que nous avons évoqués, ils furent dépassés de loin par la magnificence d'un ouvrage « d'une si incroyable richesse », déclare l'histographe Félibien, qu'on a peine à exprimer, ouvrage brodé à Saint-Joseph pour la salle du trône de Louix XIV à Versailles.

---

(2) N° 1635. « Un emmeublement de broderie or et argent, faveur et soye façon de marbre fait à Saint-Joseph pour servir dans le grand antichambre du grand appartement à Versailles, où sont les tribunes, consistent en :

Une tapisserie enrichie de figures de broderies d'or avec colonnes, pilastres, architraves, frizes et corniches de broderie en manière de marbre représentant des perspectives, le tout mis et cloué sur des planches de bois composées de quatre pièces de différentes grandeurs.

Deux cadres ou bordures avec leur fond de ladite broderie, manière de marbre noir et blanc avec festons de broderies d'or. Deux cassolettes avec leurs pieds en broderie de faveur d'or... Dix-huit dessus de tabouret de broderie assortissante à la susdite tapisserie... ».

« Un emmeublement pour la chambre du grand appartement du Roy à Versailles, consistant en un lit d'ange et deux portières de riche broderie de point d'Espagne à jour, deux fauteuils, douze sièges pliants, deux carreaux et une tapisserie de deux riches brocats or et argent... » Il existe des états de payement inédits pour ce meuble, de même que pour les autres travaux pour Versailles exécutés à Saint-Joseph.

Comme le roi recevait dans cette salle les envoyés des souverains étrangers, on la désignait également sous le nom de Salle d'Audience ou des Ambassadeurs. De nos jours, nous l'appelons le salon d'Apollon.

On sait qu'usage fréquent au XVIIe siècle, on employait alternativement à Versailles deux ameublements, l'un convenant aux mois tempérés et l'autre, plus adapté aux rigueurs de la saison froide. Durant l'hiver, de la Toussaint à Pâques, on voyait ainsi s'élever dans la salle du Trône, jusque sous l'architrave, dix-huit grands pilastres « d'un tissu d'or aux chapiteaux de broderie, posés sur des piédestaux aussi de broderie et appliqués sur le velours rouge dont toute la chambre était alors tendue ».

Cette décoration, œuvre de Saint-Joseph, dut être achevée et mise en place en l'année 1683.

Un dessin que nous avons retrouvé au National Museum à Stockholm, voici quelques années, donne un aperçu du meuble précieux qui, outre des pilastres, assemblait des corniches et des soubassements brodés (1).

Les intervalles entre les pilastres, tendus de velours rouge en hiver, étaient recouverts en été de pièces de broderies d'or, d'argent et de soie d'un relief surprenant représentant des festons, des vases remplis de fleurs, des trophées d'armes, des figures allégoriques de femmes, des petits génies ou amours au corps figuré par des plaques d'argent ciselées par l'habile orfèvre Loir, et bien d'autres ornements (2).

---

(1) Le Meuble brodé de la Salle du Trône de Louis XIV à Versailles. *Revue de l'Art Ancien et Moderne.* LXII, 1932, p. 97-108. D'autres dessins de broderies exécutées à Saint-Joseph pour Versailles paraissent conservées également à Stockholm, mais on ne peut faire des identifications formelles, aussi semble-t-il plus prudent de ne pas en tenir compte pour l'instant.

(2) « A Loir... pour son paiement de douze grands Enfans, cinq testes 9 bras et 6 jambes d'argent ciselez de relief extraim^t^ légers pour estre rapportez sur des broderis d'or et d'argent fort riches pesant le tout ensemble 35 marcs, en gros, à raison de Lxh le marc...» Arch. Nat. O 1 2934 (30 décembre 1681).

Soubassement et corniche, pilastres et bas-reliefs ostensiblement ombrés sur le dessin remis à jour, ne l'ont pas été par lourdeur de main ou indésirable fantaisie de l'exécutant, mais uniquement parce qu'il s'est borné à copier, à rendre l'effet palpable de ce qu'il avait sous les yeux : une broderie à plat, encastrée dans des broderies en relief, à la demi-bosse aussi apparente, aussi saillante que l'aurait pu être celle des travaux de marbre ou de bois. Le relief obtenu apparaissait même si prononcé que plusieurs parties du Meuble de la Suite de la Paix étaient relevées de quatre à cinq pouces, soit plus de douze centimètres. Ceci est confirmé par les témoignages des contemporains.

Afin d'accompagner cet ensemble, on exécuta à Saint-Joseph des termes de ronde-bosse entièrement brodés, accompagnés de scènes représentant les Conquêtes de Louis XIV. Il n'est donc pas étonnant que des hommes aient été chargés du travail.

Conservé jusque vers 1739, l'ameublement de la salle du Trône de Versailles fut alors brûlé et l'on en retira pour plus de vingt mille livres de métaux précieux.

Autres ouvrages de l'atelier de Saint-Joseph pour la Cour. — Parmi les autres ouvrages de Saint-Joseph exécutés pour la Cour, on doit noter vers 1685-1686, le Meuble que Mme de Montespan offrit à Monseigneur, c'est-à-dire au Dauphin fils de Louis XIV, pour son grand Cabinet de Versailles décoré par le fameux ébéniste Boulle.

Monseigneur, loin d'avoir été uniquement occupé à chasser à courre le loup, était plus sensible à la beauté des choses et plus capable d'apprécier le don de Mme de Montespan, qu'on ne pourrait le croire généralement. Comment, d'ailleurs, ne pas admirer ce meuble de cabinet, « de velours bleu enrichy de broderies d'or » que l'inventaire du Mobilier de la Couronne, détaille avec minutie ? Par un délicat et exceptionnel raffinement, les bois des sièges avaient été assortis au décor de la pièce et étaient « couverts de marqueterie d'escaille et de bronze doré » [1].

---

(1) N° 1178.

Le cadeau fut si agréable à Monseigneur qu'il fit compléter son meuble et qu'on lui en broda d'autres à Saint-Joseph. Ce fut d'abord, pour son cabinet « des Pourcelaines » deux grands fauteuils, douze tabourets et une banquette « couverts de tapisserie au petit point, fonds brun rehaussé d'or, enrichy de pourcelaines argent et bleu » [1] ; puis pour « un cabinet, quatre fauteuils et six pliants, couverts de broderie de point satiné, rehaussé d'or et d'argent, représentant les Elémens, Saisons et autres sujets par des figures et enfans dans des bordures rondes et ovales de broderie d'or et argent relevée, le reste desdits sujets remply d'ornemens de broderie de point satiné bleu rehaussé d'argent en manière de pourcelaine, sur un fonds de toille d'or trait... » [2]. Des payements pour la plupart de ces travaux ont été relveés dans les Comptes inédits des Menus-Plaisirs.

Avec ce meuble, un « meuble imparfait », composé de fauteuils de « ployans », de « carreaux » et d'un lit « montrant tous les Rois et les Reines de France avec les Princes et les Princesses de sang en habits de leur temps », le tout exécuté en broderie, lit, qui constituait encore en 1760 une des principales curiosités du Garde-Meuble de la Couronne, le lit si apprécié des Ambassadeurs de Siam en 1684 [3] ou l'écran donné à Louis XIV par Mme de Montespan en 1689 et plus tard transformé à Saint-Cyr, s'achève le premier cycle des travaux de l'atelier de Saint-Joseph, le cycle royal.

Travaux de l'atelier de Saint-Joseph pour les enfants de Mme de Montespan. — Au cours d'une seconde période qui débute vers 1690, bien que l'on acheva en 1698 un lit représentant le Temple de la Gloire [4] destiné aux demeures de Louis XIV, il semble que l'atelier de Saint-Joseph travailla surtout pour Mme de Montespan et ses enfants.

(1) N° 1182.

(2) N° 1443. « Nota : Que la broderie a été donnée à Monseigneur par Mme de Montespan.

(3) *Mercure Galant*, septembre 1686, IIe partie, p. 325.

(4) Parmi les différents articles concernant le payement de ce lit on relève la somme de 500 livres « pour les gages d'un sculpteur ». Arch. Nat. O IX 2985 (19 mai 1698).

Le comte de Toulouse, son fils, possédait plus tard de nombreuses broderies. Son lit, notamment, décrit par Piganiol de la Force, « ouvrage en tableaux de tapisserie, à petits points compates par une broderie d'or... proportionnée à la délicatesse des figures » pourrait bien avoir été un travail de Saint-Joseph. M[me] de Montespan avait d'ailleurs conservé le dessin de ce lit que l'on trouve inventorié au château d'Oiron après son décès.

La chambre de parade du même château possédait un lit brodé « d'or et d'argent représentant l'Antiquité », des fauteuils « entièrement garnis de velours noir » en broderie d'or et d'argent, de fleurs naturelles remplies de compartiments de broderie... ».

Quant aux broderies pour le duc du Maine, admirées par M[me] de Sévigné, le prince en remerciements effectua une donation de « six vingt mille livres » à la communauté (3 juin 1695), moyennant 3.000 livres par an « pour servir à la nourriture et entretien de quinze filles à la nomination de la... dame de Montespan ».

Notons que Marthe Le Roy, qui finit par se retirer à La Flèche, sa ville natale, continua jusqu'à sa mort à faire faire d'importants ouvrages de broderies « avec l'aide de demoiselles que M[me] de Montespan vouloit confier à sa conduite pour travailler aux ouvrages de Sa Majesté et des Princes ».

Enfin, il est curieux de remarquer que la duchesse de Chartres, plus tard duchesse d'Orléans, fille de la favorite, eut un goût si prononcé pour les travaux de broderies, que tout en étant cliente de Saint-Joseph, elle garda longtemps à son service des brodeuses « qu'elle amenait avec elle dans ses diverses résidences ».

Roger-Armand WEIGERT,
Bibliothécaire au Cabinet des Estampes
de la Bibliothèque Nationale.

(*à suivre*).

Sur la mort et la sépulture de Vaugelas. Sur le testament étrange et pitoyable qu'on lui a attribué.

« Il existe entre Lyon et Bourg-en-Bresse, écrivait M. Jacques de Lacretelle dans le Figaro *du 20 Juillet, une petite cité qui constitue un anachronisme architectural. Un miracle l'a préservé non du déclin, non de la vétusté, mais de toute tache moderne. Imaginez une arche où le moyen-âge se serait réfugié avec ses pierres et ses logis, et qui reste accrochée sur une petite éminence — nouveau mont Ararat — sans avoir jamais été envahie par la vie de la plaine qui l'entoure. Tel est Pérouges en apparence et en réalité... Vaugelas naquit à deux lieues de là et fut même baron de Pérouges ». Aussi, le 9 juillet, la cité de Pérouges célébrait-elle solennellement le 3e centenaire de Vaugelas : M. Edouard Herriot exalta l'influence de l'auteur des* Remarques *et la manifestation se termina par la représentation des* Femmes savantes *donnée sous le porche de l'Hôtel-de-Ville par la troupe de la Comédie-Française. Précédemment Vaugelas avait été honoré, à Bourg, les 16, 17 et 18 juin 1950, à l'occasion du XXIe Congrès de l'*Association Bourguignonne des Sociétés Savantes *(Président : M. Jules Toutain). Le Congrès, présidé par M. Marcel Aubert, a consacré une séance plénière aux communications relatives à Vaugelas. Nous donnons une des communications présentées par le Dr Cl. G. Collet.*

***

Vaugelas mourut à la fin du mois de février 1650. Il fut inhumé le 27 février, dans l'église Saint-Eustache ou dans le cimetière adjacent. Jal a publié, à la page 1237 de son *Dictionnaire Critique*, la mention de la cérémonie funèbre qui fut inscrite sur le registre de cette paroisse.

Vaugelas avait succombé brusquement après une maladie dont l'évolution avait été assez lente. Pellisson, deux ans plus tard, a raconté les circonstances de son décès dans l'article de l'*Histoire de l'Académie Française* qu'il lui a consacré. Les interprétations données par cet auteur des particularités de la maladie et de sa terminaison subite ne

sont pas valables. Toutefois, les faits sont relatés avec une précision suffisante pour qu'il soit permis de s'arrêter à l'explication suivante : Vaugelas, atteint depuis plusieurs semaines d'une pleurésie purulente enkystée du poumon gauche, évacua du pus par une vomique, et il expira peu après, sans agonie, emporté par une défaillance cardiaque.

Nous pouvons faire état pour renseigner les admirateurs de Vaugelas sur le sort ultérieur de ses restes, d'un petit livre publié à Paris en 1862 : *Les Catacombes de Paris, ou Projet de fonder une chapelle funéraire à l'entrée des Catacombes, avec une préface de M. de Cormenin* (1). Il a obtenu le *Nil Obstat* des autorités religieuses et l'approbation de l'archevêque de Paris. Il est formé des « Documents recueillis par les soins de la Commission de l'Œuvre, pour servir à l'histoire des Catacombes, et mis en ordre par Paul Fassy, secrétaire ». Cette documentation paraît avoir été établie très sérieusement.

Voici ce qu'il est dit, page 78, du Cimetière Saint-Eustache : « Il servit, avec le Cimetière des Innocents, à l'inhumation des morts des quartiers des Halles et de Saint-Eustache. Evacué en 1787, à la suite de fouilles pour la construction de maisons, il est représenté aux Catacombes sous l'inscription : mai 1787. Dans l'église Saint-Eustache furent inhumés les morts les plus illustres, tels que : Girard du Haillan, Marie Jars de Gournay, Voiture, Vaugelas, La Mothe-Le Vayer, de Bourzays, Furetière, Benserade, Marin Cureau de la Chambre, etc... Les tombeaux de ces hommes illustres existent encore pour la plupart dans l'église ; mais ils sont généralement vides des corps qu'ils reçurent jadis. Violés par la Révolution, ils perdirent tous, ou en partie, leurs ossements qui, par un reste de piété, furent jetés dans le cimetière de l'église et transportés aux Catacombes ». C'est donc bien aux Catacombes, si l'on en croit le rapport préfacé par Cormenin, que sont présentement les cendres de Vaugelas.

---

(1) Louis de Cormenin (1788-1868), conseiller d'Etat et député de l'Ain après la révolution de 1830. Auteur d'un *Traité de Droit administratif*, dont l'introduction est un chef-d'œuvre de la littérature politique française. Sous le pseudonyme de Timon a publié le *Livre des Orateurs* ; avec la plus pénétrante psychologie il y trace les portraits des grands parlementaires. Il mena une lutte implacable contre la Monarchie de Juillet. Tout dévoué aux initiatives philanthropiques : salles d'asile, bibliothèques populaires, foyers pour les vieillards, etc., il entreprit d'obtenir l'édification d'une chapelle à l'entrée des catacombes de Paris.

Quant à son testament, si on en a beaucoup cité une disposition bizarre dont, d'ailleurs, rien ne garantit l'authenticité, je ne crois pas qu'on n'ait jamais pu en montrer le texte. Que cette clause ait été réellement écrite par Vaugelas dans son testament, ou qu'elle ait été inventée par l'imagination d'un anecdotier fantaisiste, il ne me paraît pas facile d'en retrouver la source. Et c'est par une question que je terminerai mon exposé.

Cette histoire, ou cette légende, elle vient de reparaître dans la presse à l'occasion du tricentenaire que nous commémorons. Je la trouve reproduite, en effet, dans deux journaux, et je dois supposer qu'elle s'est aussi manifestée dans quelques autres. Le journal *Le Monde*, daté du 13 avril 1950, a publié un article de M. Maurice Duval, intitulé : *La sépulture de Vaugelas*. L'auteur a pris pour un renseignement sûr une donnée puisée dans Sainte-Beuve. J'en trouve l'équivalent dans *Le Progrès médical* du 24 mars 1950, sous la rubrique *Echos et Glanures*. Je l'avais rencontrée jadis, cette information suspecte, dans *Les Gloires de la Savoie*, par Jules Philippe, qui représenta Annecy à l'Assemblée Nationale de 1871 et à la Chambre des Députés de 1876 à 1888 (Paris, 1863) ; et dans *Le Président Favre, Vaugelas et leur famille*, par Révérend du Mesnil (Paris, 1870).

Les écrivains, qui ont répété l'anecdote, en attribuent la paternité à Fréron, rédacteur de l'*Année littéraire*, de 1754 à 1776. C'est ainsi que M. Maurice Duval nous dit : « Sainte-Beuve, qui rapporte le fait, souligne que pour y croire, il faudrait une autre autorité que celle de Fréron, dont la langue était vipérine ». En effet, Sainte-Beuve a bien écrit ce qui suit, dans le *Constitutionnel* du 21 décembre 1863 (et *Nouveaux Lundis*, tome VI, page 350) :

« Le testament de Vaugelas, dit le grand critique, ou du moins un article de ce testament, a été cité, et il serait des plus remarquables s'il était authentique. Après avoir disposé de tous ses effets pour acquitter ses dettes, le testateur ajoutait : « Mais comme il pourrait se trouver quelques créanciers qui ne seraient pas payés quand même on aura réparti le tout, dans ce cas, ma dernière volonté est qu'on vende mon corps aux chirurgiens le plus avantageusement qu'il sera possible, et que le produit en soit appliqué à la liquidation des dettes dont je suis comptable à la société ; de sorte que, si je n'ai pu me rendre utile pendant ma vie, je le sois au moins après ma mort ». Il faut entendre probablement par là, poursuit Sainte-Beuve, que Vaugelas, depuis longtemps malade d'une tumeur vers la rate ou l'estomac, autorisa l'autopsie après sa mort. Mais, pour ajouter une

foi entière à la citation et à l'anecdote, il nous faudrait une autre autorité que Fréron, le premier, à ma connaissance, qui en ait parlé, et dont le témoignage est insuffisant. »

Or, Sainte-Beuve, qui ne cite pas sa source, a commis une erreur évidente en empruntant à Gabriel Peignot, presque certainement, et l'anecdote douteuse, et la fausse attribution à Fréron. Car Fréron n'est pour rièn dans cette affaire. C'est dans le tome I, page 341, de son ouvrage intitulé : *Choix de Testaments Anciens et Modernes, remarquables par leur importance, leur singularité ou leur bizarrerie* (Dijon et Paris, 1829, 2 vol. in-8o) que Gabriel Peignot a inséré l'extrait du prétendu testament de Vaugelas, que Sainte-Beuve a reproduit. Le bibliographe Peignot s'exprime ainsi : » Cédons la plume à Fréron, qui, dans son *Année Littéraire*, tome V, page 310, va nous parler de la mort et du testament de Vaugelas, ou du moins de la clause la plus singulière de ce testament. »

Reportons-nous donc à l'article de ce périodique mis en cause ; nous nous apercevrons, alors, que c'est une assez longue analyse de plus de vingt pages, consacrée à un ouvrage récent. *Le Citoyen du Monde, ou Lettres d'un philosophe chinois à ses amis dans l'Orient*, traduit de l'anglais par M. P... Une des lettres est largement utilisée, la LXXXIe : *Sur les disgraces des gens de lettres*, où se trouve l'extrait du testament, précédé de cette autre anecdote : « Vaugelas, l'un des écrivains les plus polis et des plus honnêtes hommes de son temps, fut surnommé *le Hibou*, parce qu'il était obligé de garder la chambre tout le jour et qu'il n'osait sortir que la nuit, de peur de tomber entre les mains de ses créanciers. »

Fréron est donc bien innocent et, pareillement, le traducteur M. Poivre, dont l'ouvrage en trois volumes, parut à Amsterdam en 1762. Le responsable, jusqu'à plus ample informé, n'est autre qu'Olivier Goldsmith, l'auteur du *Vicaire de Wackefield.* Ce polygraphe célèbre donna au *Public Ledger*, en 1760, une série de lettres, qui appartiennent à la postérité engendrée par *Les Lettres Persanes* de Montesquieu. Elles furent publiées en deux volumes sous ce titre : *Letters from a Citizen of the World to his friends in the East*, en 1762 ; elles ont été rééditées souvent et traduites plusieurs fois en français (1).

(1) Voici le texte de Goldsmith, exactement traduit par Poivre : « Vaugelas, l'un des écrivains les plus polis et des plus honnêtes hommes de son temps, fut surnommé le *Hibou*, parce qu'il était obligé de garder la chambre tout le jour et qu'il n'osait sortir que de nuit, de peur de tomber entre les mains de ses créanciers. Son testament fut remar-

J'ai consulté plusieurs éditions anglaises et plusieurs traductions françaises dans l'espoir d'y rencontrer une note qui pût m'éclairer sur l'authenticité de ces anecdotes, celle du » hibou » et celle du legs macabre. Mes recherches sont demeurées sans résultat. Elles me permettent seulement d'innocenter Fréron, de blâmer Gabriel Peignot et de critiquer Sainte-Beuve et tous ceux qui l'ont suivi.

Les propos de Peignot ont eu, certainement, une très large diffusion, car ils furent reproduits dans le *Magasin Pittoresque* de novembre 1838. Cependant, malgré l'autorité que leur conférait l'auteur des *Lundis*, la plupart des biographes ont passé sous silence ces anecdotes jugées suspectes. Dans l'introduction que Chassang a donnée à son édition critique des *Remarques sur la Langue Françoise*, vers 1880 ; dans celle que M[lle] Jeanne Streicher a écrite pour la reproduction de la première édition de cet ouvrage, qu'elle a fait imprimer en 1934, le testament n'a pas été retenu.

La clause étrange de cet acte qui est relative à l'utilisation du cadavre mérite, pourtant, d'être examinée tout particulièrement, si on la rapproche d'un autre fait, que nous tenons pour certain, et qui appartient à la vie de François de Sales. Les premiers biographes du saint évêque de Genève, l'ami fraternel d'Antoine Favre, père de Vaugelas, nous apprennent que le jeune François, alors étudiant en droit à Padoue, fut atteint d'une maladie fébrile extrêmement grave : dysenterie à forme rhumatismale, accompagnée d'une fluxion de la face (peut-être un érysipèle). Son précepteur ecclésiastique, Déage, averti par les médecins que le jeune homme allait mourir, lui demanda de faire connaître ses dernières volontés. Et voici le récit que donne de l'événement le R. P. Louys de La Rivière, du monastère des Minimes d'Annecy :

« Comme on lui demanda qu'est-ce qu'il désiroit qu'on fist de son corps, en cas qu'il vint à décéder, et où est-ce qu'il vouloit estre enterré, il respondit : Puisque durant ma vie je n'ay peu de rien servir au public, au moins ce sera un contentement si je luy puis servir de quelque chose

---

quable ; après avoir disposé de tous ses effets pour acquitter ses dettes, il ajoute : « Mais comme il pourrait se trouver quelques créanciers qui ne seraient pas payés, quand même on aura réparti le tout, dans ce cas, ma dernière volonté est qu'on vende mon corps aux chirurgiens le plus avantageusement qu'il sera possible, et que le produit en soit appliqué à la liquidation des dettes dont je suis comptable à la société, de sorte que si je n'ai pu me rendre utile pendant ma vie, je le sois au moins après ma mort. »

après mon trépas : partant, je veux et ordonne que mon corps après ma mort soit livré aux chirurgiens et aux escoliers de médecine, à ce qu'ils s'en servent pour faire l'Anatomie ; ainsi j'empescheray, pour cette fois, les querelles, les batteries et les meurtres, qui bien souvent se commettent aux cimetières, entre les parens des fraischement desfuncts et les escholiers, qui, à faute d'autres, vont pour les désenterrer, et s'en servir à leur escole... ». — » Cette action est assez remarquable, ajoute le P. La Rivière, et je ne sçay si jamais aucun sainct a eu la même pensée » (1).

L'ouvrage de ce religieux parût en 1624 et fut réédité en 1625 et 1626. Les Vies de Saint François de Sales que publièrent le R. P. Philibert de Bonne-Ville, provincial des Capucins de Savoie (Lyon, Simon Rigaud, 1624), le R. P. Dom Jean de Saint-François, général de l'Ordre des Feuillens (Jean Goulu), (Paris, Jean de Heucqueville, 1625) ; Estienne Cavet, chanoine de la collégiale de Saint-Paul à Lyon (en son livre des *Pourtraicts raccourcis*, Lyon, François La Bottière, 1632) ; Charles-Auguste de Sales, neveu du Saint, vicaire général (et futur évêque) de l'église de Genève (Lyon, 1634, 5e éd., Paris, Vivès, 1870), rapportent le même fait avec quelques variantes dans les expressions, qui ne changent rien à la substance de la réponse de François en danger de mort. (2).

Cette réponse fut rappelée et mentionnée au cours du procès engagé dès 1624 en vue de la canonisation de François de Sales. Le Saint avait succombé à une hémorragie cérébrale, à Lyon, au cours d'un voyage, le 28 décembre 1622. La canonisation fut proclamée en 1665 (3).

---

(1) *La Vie de l'illustrissime François de Sales, de très heureuse et glorieuse mémoire, évesque et prince de Genève, et instituteur de l'ordre des Dames de la Visitation*, par le R. Père Louys de La Rivière, de l'Ordre des Minimes, seconde édition revue et augmentée par le mesme Autheur. A Lyon, chez Pierre Rigaud et associez, 1625, in-8o de 710 p. plus p. non chif. page 74.

(2) Je n'ai pu consulter la *Vie* publiée par le Sieur de Longueterre, à Lyon, en 1624. Le court article inséré par le R. P. Théophile Raynaud, de la Compagnie de Jésus, dans son *Catalogue des Saints de Lyon* (Lyon, 1629), ne dit rien de la maladie subie à Padoue par François de Sales. Le plus récent biographe, Mgr Trochu, rappelle le même fait dans son *Saint François de Sales*, Tome I, p. 161-162 (Lyon, Vitte, 1946).

(3) *Contextus Actorum omnium in Beatificatione et Canonizatione S. Francisci De Sales, episcopi genevensis, A Santiss. D. N. Alexandro VII pont. Max. Sanctorum fastis adscripti, Per Dominicum Cappelum collectus, Romae, Typis Jacobi Dragondelli*, 1665 ; in-4o, 232 p., cf. p. 28 et 97.

Les auteurs qui rédigèrent, dans la première moitié du XVIIe siècle, la biographie de Saint François de Sales avaient tous eu des relations personnelles avec lui. Déage, qui mourut en 1610, avait pu instruire certains d'entre eux des paroles qu'il avait recueillies de son élève, déclaré moribond à Padoue, vers 1587-1588 (1).

Vaugelas connaissait certainement cette particularité de la vie de son maître spirituel. Il a pu — est-il osé de dire : il a dû ? — lire les ouvrages des biographes que je viens de citer. S'il est bien l'auteur du testament qui lui est attribué, ne s'est il pas inspiré, en le rédigeant, de l'exemple de Saint François de Sales ?

Si l'anecdote rapportée par Goldsmith et vulgarisée par Peignot n'est qu'une invention, celui qui l'a forgée n'en aurait-il pas trouvé l'élément essentiel dans de simples propos tenus par Vaugelas, aux derniers temps de son existence ?

La découverte du testament authentique de Vaugelas résoudrait, sans doute, le problème. En attendant, je me plais à espérer qu'un lecteur érudit me désignera la source, où l'écrivain anglais a puisé l'anecdote qu'il a dictée à son philosophe chinois.

Claude-Georges COLLET.

---

(1) Jean Déage, natif de Cornier en Genevois, précepteur de Saint François de Sales dès sa tendre jeunesse, le suivit à Annecy, à Paris, à Padoue ; ce fut dans cette dernière ville qu'il prit le grade de docteur en théologie. Chanoine de Saint-Pierre de Genève (Annecy), en 1593. Il vécut dans l'intimité de François de Sales jusqu'à sa mort. (D'après la note de Dom B. Mackey, Tome I des *Lettres* de St F. de S., éd. de la Visitation d'Annecy, p. 2).

ÉCHANGES DE VUES...

Racine et l'amour maternel

ÉTUDE DE TEXTES (1)

C'est une tradition de demander : comment Racine, cet orphelin, a-t-il si bien connu le cœur des mères ? Ce lieu commun oratoire et sentimental devrait être suspect par le seul fait qu'il pose un problème psychologique et esthétique à peu près insoluble, à moins de recourir à des explications verbeuses relevant plutôt du lyrisme que de la science. Il serait peut-être plus sage de mettre d'abord en question si Racine a vraiment peint l'amour maternel. On se défiera avant tout, pour cette étude, des commentaires subjectifs et l'on s'en tiendra à une analyse de textes, la plus exacte possible.

Le théâtre de Racine présente quatre personnages de mères : Jocaste, Andromaque, Agrippine, Clytemnestre (2). Il est déjà remarquable que deux au moins soient à éliminer d'office ; ni Jocaste, ni surtout Agrippine ne peuvent passer pour des exemples valables d'amour maternel. La légende thébaine, par son caractère monstrueux ne favorise pas la peinture d'un sentiment aussi naturel. Les maternités incestueuses de Jocaste ôtaient au poète la possibilité de nous émouvoir autrement que par un effet d'horreur. Peut-être Racine, se souvenant de Médée et de Rodogune, a-t-il effectivement cherché, sans succès, dans cette voie qui n'était pas la sienne. Jocaste d'ailleurs, trop soucieuse de politique et de légitimité dynastique ne nous touche guère, même lorsqu'elle propose à ses fils d'aggraver leur crime

---

(1) « Cette étude sollicite l'esprit d'un bout à l'autre. Et c'est un grand mérite... peut-être néanmoins soulèvera-t-elle des discussions, et ce sera tant mieux pour nos communes études. » (*Note de la Commission de Publication*).

(2) Jocaste dans *La Thébaïde ou les frères ennemis.*
Andromaque dans *Andromaque.*
Agrippine dans *Britannicus.*
Clytemnestre dans *Iphigénie.*

par un parricide. Du reste, ses derniers mots sont un renoncement glacial à l'amour maternel :

Acte IV. 3 Je ne condamne plus la fureur qui vous presse ;
Je n'ai plus pour mon sang ni pitié, ni tendresse :
Votre exemple m'apprend à ne le plus chérir.

Quant à Agrippine, moins mère qu'ennemie de Néron ou « rivale » de ses maîtresses, son cas est hors de discussion, et semble propre à établir que Racine peint plus volontiers les aberrations d'un sentiment, que ce sentiment lui-même.

* * *

Mais Andromaque n'est-elle pas le type idéal de la mère ? La deuxième préface de la pièce atteste que Racine a voulu bâtir son personnage sur deux thèmes : « la veuve d'Hector » et « la mère d'Astyanax ». Il n'est pas difficile de montrer que le premier efface presque toujours le second.

La périphrase, qui définit l'enfant, répétée sans cesse comme un leit-motiv pressant, est : « le fils d'Hector ». Convenons sans doute que la formule était plus maniable en rythme alexandrin que « le fils d'Andromaque », mais un écrivain classique choisit ses périphrases avant tout pour la densité de leur signification. Astyanax en effet, n'est pas aimé proprement comme un fils, mais comme l'héritier d'une race royale et surtout comme l'image vivante d'un époux passionnément respecté. C'est pourquoi, dès l'entrée, Andromaque le nomme :

Acte I. 4 (262) Le seul bien qui me reste et d'Hector et de Troie.

parole d'épouse et de reine, plutôt que de mère. Et c'est bien ainsi que Pyrrhus l'a entendu :

I. 4 (269) Leur haine *pour Hector* n'est pas encore éteinte...
III. 6 (900) Allons aux Grecs livrer *le fils d'Hector.*

seuls mots capables d'arracher la veuve à son refus obstiné. Du reste, Andromaque a tout fait pour exciter en lui, moins la haine contre l'enfant, qu'une véritable jalousie à l'égard du mari défunt. Voyez le récit de la visite quotidienne à l'enfant, sous les yeux de Pyrrhus :

II. 5 (650-654) Cent fois le nom d'Hector est sorti de sa bouche...
C'est Hector, disait-elle, en l'embrassant toujours ;
Voilà ses yeux, sa bouche, et déja son audace
C'est lui-même, c'est toi, cher époux que j'embrasse.

transmutation frappante de l'amour maternel en amour conjugal, disparition du fils derrière l'image de l'époux adoré, d'où la conclusion féroce du rival :

II, 5 (655-656) ...Attend-elle, en ce jour
Que je lui laisse un fils pour nourrir son amour ?

entendons : son amour de femme, non de mère. Car la colère a rendu Pyrrhus perspicace. Il est sans illusions, lui, sur l'affection maternelle d'Andromaque :

III. 6 (919-920) Ce fils même, ce fils, l'objet de tant de soins
Si vous me le deviez, vous l'en aimeriez moins.

accusation, qui témoigne de l'impitoyable lucidité du dramaturge. Souhaite-t-elle seulement la grâce de son fils ? Pyrrhus n'a pas tort de remarquer :

III. 6 (910) Mais vous ne me l'avez même pas demandée !

Il est vrai que son désir de rejoindre son époux l'emporte assez facilement sur l'inquiétude maternelle. Il n'est que de la voir s'en remettre (à l'acte IV) aux soins plus ou moins éclairés d'une suivante, et à la fidélité du Roi qu'elle se prépare à tromper. Mais n'a-t-elle pas même, dès le 1er acte, accepté la mort de l'enfant, en un transport d'égoïsme qui fait reculer Pyrrhus lui-même :

I. 4 (375-378) Et peut-être, après tout, en l'état où je suis,
Sa mort avancera la fin de mes ennuis :
Je prolongeais pour lui ma vie et ma misère,
Mais enfin sur ses pas, j'irai revoir son père.

Qu'est-ce à dire, sinon que pour elle, comme pour Pyrrhus en somme, l'enfant est l'obstacle à l'assouvissement de la passion ? Tant il est vrai qu'Andromaque, plus veuve que mère, n'aime guère son fils qu'à travers le souvenir d'Hector.

On ne manquera pas d'objecter certains vers, apparemment débordants de tendresse, et tout d'abord, le célèbre :

I. 4 (264) Je ne l'ai point encore embrassé d'aujourd'hui

Quelle actrice n'a larmoyé ce vers, et accordé en quelque sorte toute la scène, sinon tout le rôle sur la tonalité plaintive qu'il semble proposer ? C'est ainsi que ce vers, arbitrairement isolé du contexte, puis réagissant sur lui jusqu'à en effacer complètement l'âpreté, est responsable du contresens ordinairement commis dans l'interprétation du personnage.

Qu'on veuille bien remarquer en effet, qu'Andromaque est formellement présentée comme une femme haineuse et violente :

III. 6 (917-921-922) Non, vous me haïssez...
La haine, le mépris, contre moi tout s'assemble
Vous me haïssez plus que tous les Grecs ensemble

une femme qui prend ordinairement « sa colère pour guide » (I, 4-382) et que ne « désarme » même pas la menace pesant sur son fils.

II. 5 (647-649) J'allai voir le succès de ses embrassements
Je n'ai trouvé que pleurs mêlés d'emportements
Sa misère l'aigrit, et toujours plus farouche...

Comme on le voit, les larmes d'Andromaque et ses baisers maternels, sont sans douceur. Or ces « embrassements » qui ont lieu entre les actes I et II, sont ceux précisément que nous annonçait le fameux vers de la scène III. Il faut donc, ou bien que le poète ait composé un caractère disparate, ou bien que ce vers soit lui-même empreint d'aigreur et de dureté. Or c'est ce qui ressort aisément d'un examen attentif de tout le passage. C'est ici qu'il faut peser chaque mot pour en bien sentir l'hostilité, et pour résister à la tentation de céder au charme musical de la prosodie.

I. 4 (258-260) Me cherchiez-vous, Madame ? — Je passais

réplique cinglante : non, je ne vous cherchais pas, non je n'ai pas l'intention de m'arrêter, ou même plus nettement, « sortez-vous du passage ».

I. 4 (260) Jusqu'aux lieux où l'on garde mon fils.

Ici, deux mots virulents : « garde » qui rétablit les distances entre les captifs et le tortionnaire ; et surtout cet « on » si venimeux, ce fameux « on » racinien sur lequel on pourrait, dans une stylistique, écrire tout un chapitre à intituler : « De l'art de charger de sens les pronoms prétendus indéfinis ».

I. 4 (261) Puisqu'une fois le jour, vous souffrez...

outre l'ironie de « vous souffrez », remarquons le latinisme (une fois = une seule fois) souligné par sa place en tête de la phrase, et répété, de manière frappante deux vers plus loin :

I. 4 (263) J'allais, Seigneur, pleurer *un moment* avec lui

où l'expression « avec lui » nous apparaîtra moins tendre pour Astyanax qu'exclusive à l'égard de Pyrrhus. Dès lors, le dernier vers:

I. 4 (264) Je ne l'ai point encore embrassé d'aujourd'hui

s'il traduit l'amour maternel, signifie en même temps : allez-vous me faire attendre « encore » le seul moment de la journée où vous daignez suspendre votre odieux chantage ? C'est une protestation, non une effusion, et le ton, pour rester en harmonie avec le contexte, doit être plutôt celui d'une impatience hautaine et pleine de reproches, où la tendresse maternelle, loin d'être le son fondamental, se trahit seulement presque à l'arrière-plan, comme une faiblesse involontaire et inutile dans cette « résistance » orgueilleuse, intraitable au fils du meurtrier d'Hector, à l'homme de la dernière nuit de Troie.

Une révision du rôle d'Andromaque en ce sens, causera des surprises. Bornons-nous à signaler, à titre d'exemple, les adieux à Céphise, presque toujours psalmodiés sur un ton de douceur plaintive, alors que nous y retrouvons les mêmes thèmes farouches : volonté de fuir dans la mort, passion conjugale et patriotique, haine de l'oppresseur :

IV. 1 (1124) mon sang, ma haine et mon amour

La déclamation traditionnelle édulcore fâcheusement ce style vigoureux, et comme eût dit Boileau, jusqu'à « ma haine » tout s'y dit tendrement. Racine est proprement enquinaudé. Si l'on veut bien remarquer par ailleurs, que cet amour sacrifié, suprême regret d'Andromaque, semble bien celui qu'elle a voué au guerrier défunt, celui qu'elle croit trahi et souillé irrémédiablement par sa soumission d'un instant à Pyrrhus, on trouvera singulièrement réduite la part de l'amour proprement maternel. Astyanax n'est que l'enjeu d'une lutte qui ne le concerne pas directement.

IV. 1 (1122) Il est le sang d'Hector, mais il en est le reste

et c'est :

(1123) pour ce reste enfin

— tels sont les derniers mots d'Andromaque, — pour le sang d'Hector qu'Andromaque va mourir. En vérité, la fidélité de la veuve fait courir à l'enfant plus de dangers que la passion de Pyrrhus. N'insinue-t-elle pas au premier acte, qu'il devrait bien sauver l'enfant « malgré » elle. Et qui n'a été choqué de ces vers incroyables :

IV. 1 (1087-88) Sur le courroux des Grecs je m'en repose encor
Leur haine va donner un *père* au fils d'Hector

Pour cette mère, si aisément rassurée, Pyrrhus odieux comme mari, est très acceptable comme « beau-père » de l'enfant ; preuve que sa vertu d'épouse l'emporte nettement sur ses angoisses de mère. Du reste, elle-même institue une hiérarchie de ses devoirs, parfaitement révélatrice. Je rendrai, dit-elle, ce que je dois

IV. 1 (1096) A Pyrrhus, à mon fils, à mon époux, à moi.

Pyrrhus étant nommé en tête, on ne peut douter que la progression ne soit ascendante. Il faut bien avouer dès lors que l'enfant, ne vient, dans ses soucis qu'en troisième place.

***

Le cas de Clytemnestre semble dès l'abord différent. Elle est mère, ce serait un ridicule paradoxe de le nier. On pourra cependant noter quelques points assez curieux, et avant tout ce fait, qu'en dehors de sa tirade d'entrée (acte II, scène IV), Clytemnestre n'adresse à sa fille, au cours de la pièce, pas plus d'une douzaine de vers en tout. Encore trois d'entre eux (acte III, scène II) sont-ils prononcés en l'absence d'Iphigénie. Plusieurs autres sont sèchement impératifs sinon réprobatifs :

III. 7 (1059) Quel est votre dessein ma fille ?

Trois sont ironiques et s'adressent plutôt à Agamemnon qu'à Iphigénie :

IV. 4 (1168) Venez, venez, ma fille, *on* n'attend plus que vous...

Tel autre enfin, cumule les deux aspects précédents :

V, 3 (1655) Lui, par qui votre cœur à Calchas présenté... !

Et c'est tout. Le moins qu'on puisse dire de cet amour c'est qu'il n'est guère expansif et qu'il prend des formes assez insolites.

Examinons en effet la magnifique scène d'entrée (II, 4) ouverte par un « ma fille » retentissant. Une mère vient annoncer à sa fille qu'elle a été abandonnée par le fiancé qu'elle aime : occasion ou jamais de manifester son affection par de délicates consolations. Venons au texte :

II. 4 (625) Ma fille, il faut partir sans que rien *nous* retienne
Et sauver, en fuyant, votre gloire et *la mienne*
(633) Sauvons encore un coup notre gloire offensée...
(645) Ma fille, c'est à *nous* de montrer qui *nous* sommes
(649) Rompons *avec plaisir* un hymen qu'il diffère.

« Avec plaisir ! » noir sur blanc. Après quoi, sans attendre une réponse, ses conseils étant des ordres, la mère s'en va tout préparer « pour un prompt départ ». Qu'Iphigénie ait le cœur désolé de regrets, d'amour et de jalousie, peu importe. Le seul souci de Clytemnestre est de préserver sa dignité de belle-mère. La tirade entière respire un monstrueux orgueil, que ne tempère aucune tendresse maternelle.

Quant à son âpreté à défendre la vie de sa fille, elle a, outre l'amour maternel, des causes plus égoïstes que Racine n'a pas manqué d'indiquer ; avant tout la haine conjugale de la future meurtrière d'Agamemnon,

IV. 5 (1313) Aussi barbare époux qu'impitoyable père

et la crainte de se voir méprisée par lui :

III. 1 (799) Dois-je donc de Calchas être moins près que vous ?
III. 2 (822) Me croit-il à sa suite, indigne de paraître ?
(824) N'oserait-il d'Hélène ici montrer la sœur ?

et le dépit furieux d'avoir été trompée par les manœuvres du Roi. Ce thème de la « trahison », qui, chez Achille, s'exprime avec une naïveté énorme et cynique :

III, 6 (974) C'est peu de violer l'amitié, la nature...
(991) Il faut que le cruel qui m'a pu mépriser
(992) Apprenne de quel nom il osait abuser

Nous le retrouvons identique dans la bouche de Clytemnestre :

IV. 5 (1299-1300) Ah ! toute ma raison
Cède à la cruauté de cette trahison...
V. 3 (1656) Par quelle trahison, le cruel m'a déçue !

Notons enfin, que cette mère verrait volontiers verser le sang des enfants d'autrui, fût-ce de sa sœur :

IV. 5 (1269) Si du crime d'Hélène on punit sa famille,
(1270) Faites chercher à Sparte, Hermione sa fille

Ainsi, plus d'une fois, Iphigénie, comme Axtyanax, semble l'enjeu, j'allais écrire : le prétexte, d'une passion, orgueil ou haine, qui n'aurait pas besoin de l'amour maternel pour se déployer dans toute sa fureur.

***

Faut-il s'en étonner ? Il ne le semble pas.

L'amour maternel véritable semble propre à une expression lyrique plutôt que dramatique. Il n'a donc pas sa place naturelle dans la tragédie qui est, avant tout, action ; le poète eût-il connu par expérience ce sentiment, ne l'en aurait peut-être pas moins banni de son théâtre.

D'autre part, l'analyse racinienne est poussée si loin, que les sentiments les plus naturels en apparence, les mieux définis par la psychologie ordinaire, subissent une sorte de « dissociation » de leurs éléments, qui ne laisse subsister, à son terme, qu'un « noyau » où se concentrent toutes les forces attractives et répulsives de la passion la plus explosive.

Le sentiment analysé, se dépouille de tout ce qu'on pourrait appeler ses qualités secondaires, de tout ce qui tient au sujet qui l'éprouve, à l'objet auquel il s'applique, aux circonstances qui le colorent, et jusqu'à son nom même, mais il gagne en puissance destructive ce qu'il perd, si l'on peut dire, en couleur superficielle. C'est pourquoi, pas plus qu'Hermione (1), Andromaque et Clytemnestre ne savent si le sentiment qui les poussa se nomma haine ou amour. A ce degré de désintégration, tous les atomes passionnels sont identiques.

Cependant, la raison essentielle, reste, selon nous, le fait que Racine a ignoré l'amour maternel. Ce qu'il a connu, ou plutôt méconnu dans sa jeunesse, puis reconnu plus tard, c'est l'affection d'une « mère » adoptive, d'une religieuse de Port-Royal pour un orphelin trop humainement aimé. Et c'est ce qu'il a exprimé, dans Athalie, sans redouter cette fois, le lyrisme :

I. 2 (255) Grand Dieu, que mon amour ne lui soit point funeste !

Mère Josabeth, « supérieure » des jeunes lévites, connaît la torture des scrupules jansénistes. L'enfant de chœur Eliacin n'est qu'une créature, et c'est péché de détourner à son profit l'amour dû au seul Créateur. Il faudrait n'aimer en lui que sa lignée divine :

I. 2 (256) Du fidèle David c'est le précieux reste !
IV. 1 (1122) Il est le sang d'Hector, mais il en est le reste

disait aussi Andromaque, la femme aux fortes résolutions, la païenne « fidèle » au héros que son amour divinise, et qui

---

(1) Cf. *Andromaque*, *V*. 1 (1396). « Ah ! Ne puis-je savoir si j'aime ou si je hais ? »

ne tremble pas de laisser son fils exposé aux périls de son destin d'orphelin. Mais « que les temps sont changés ! » : L'amour de Josabeth est bien plus craintivement maternel :

I. 2 (261-264) Si la chair et le sang se troublant aujourd'hui
Ont trop de part aux pleurs que je verse pour lui,
Conserve l'héritier de tes saintes promesses ;
Et ne punis que moi de toutes mes faiblesses !

Quelles larmes d'attendrissement et de remords, ce père de six enfants (1), a-t-il pu verser en écrivant cet admirable hommage aux pieuses femmes dont « le petit Racine » n'avait pas compris l'amour volontairement caché comme une faiblesse coupable.

On l'imagine, relisant à cette occasion les lettres de la Mère de Sainte-Thècle, qui le rebutaient autrefois par leurs semonces impérieuses. Ces lettres « où il ne faut parler que de dévotion » (26 Mai 1662) et qui lui laissaient le cœur si sec, il y découvre maintenant la phrase touchante, l'appel d'une affection vraiment maternelle : « Jugez (...) mon cher neveu, dans quel état je puis être, puisque vous n'ignorez pas la tendresse que j'ai toujours eue pour vous » et ce désespoir tout chrétien à la pensée des menaces divines suspendues sur l'enfant bien-aimé « Je ne cesserai point de prier Dieu qu'il vous fasse miséricorde, et à moi, en vous la faisant » (1663) ?

Cette affection, qui se refuse à elle-même la joie trop charnelle de se manifester à l'être aimé, et qui, par humilité et par besoin de sacrifice, s'inflige la torture d'être méconnue et même bafouée, sans pouvoir se défendre parfois de céder, avec « crainte et tremblement » à la tentation de s'épancher, voilà ce que Racine converti a découvert et admirablement exprimé.

On ne diminue pas, ce me semble, sa gloire, en concluant que Racine n'a pas eu d'intuition privilégiée qui lui eût permis de créer a nihilo une image authentique de l'amour maternel dont son enfance fut privée. Quelle que soit la part d'élaboration que son génie ait imposée à son expérience, Racine comme tous les Maîtres, n'a peint que ce qu'il a connu.

Claude Saint-Girons,
Agrégé des Lettres.

(1) Louis, le septième enfant naquit en 1692 seulement.

LA VIE DE LA "SOCIÉTÉ"

A été nommé Délégué de la « Société d'Étude du XVIIe siècle » dans la Principauté de Monaco :

M. Lucien Bellando de Castro.

Ont été admis comme Membres d'Honneur :

Prof. Dr M.-E. Viora di Bastide : *Universita Cattolica, Milano ;* M. Jacques Chevalier : *Cérilly.*

Ont été admis au titre d'Associés Correspondants :

Prof. Gutwirth : *Haverford College ;* Prof. Gille : *College of the City of New-York^e;* Prof. G. Boas : *Johns Hopkins University, Baltimore^e;* Prof. A. Morize : *Harvard University ;* Prof. C. Beyer : *University of Buffalo ;* Prof. Neel : *Temple University, Philadelphia;* Prof. Bird : *Fresno State College* (U.S.A.); Prof. Michel Masson, *Lycée d'Angoulême ;* Prof. René Taveneaux : *Lycée de Nancy ;* Prof. Bernard Guyon : *Université Fouad Ier, Le Caire ;* Jacques Fougère : *Lycée de Troyes ;* Prof. Howard S. Jordan : *The University of Georgia* (U.S.A.); S. Hallberg : *Göteborgs Stadsbibliotek* (Suède) ; D.-F. Dallas : *Université de la Colombie Britannique ;* M. d'Herbecourt : *Archives de l'Aube.*

LA RÉUNION DU 20 MAI 1950

Le samedi 20 mai les spacieux et si accueillants salons de M. Philippe Remy étaient à peine suffisants pour contenir les membres de la Société, venus entendre M. Pierre Mélèse, professeur au lycée Jacques Decour, qui devait les entretenir de Jean Donneau de Visé, fondateur du *Mercure Galant.* Le secrétaire général-fondateur, M.-H. Guervin, présenta, avec son habituelle délicatesse, le conférencier en qui il loua le « dix-septiémiste » distingué. « Sa thèse principale sur *Le Théâtre et le Public à Paris sous Louis XIV* (1659-1715) et sa thèse secondaire *Répertoire analytique des documents contemporains d'information et de critique concernant le Théâtre à Paris sous Louis XIV*, ont mis à la disposition des chercheurs des instruments de travail indispensables. Est-il besoin de souligner la haute tenue de ses éditions de Corneille, Racine et Molière, parus ou à paraître ? de soulever le voile qui couvre encore les futures publications de M. Mélèse ?... »

Nous ne reviendrons pas sur la conférence elle-même qui fut si justement appréciée, et M. Pierre Mélèse donne, dans le présent *Bulletin*, un portrait de ce Donneau de Visé, curieux journaliste du XXe siècle égaré dans le XVIIe.

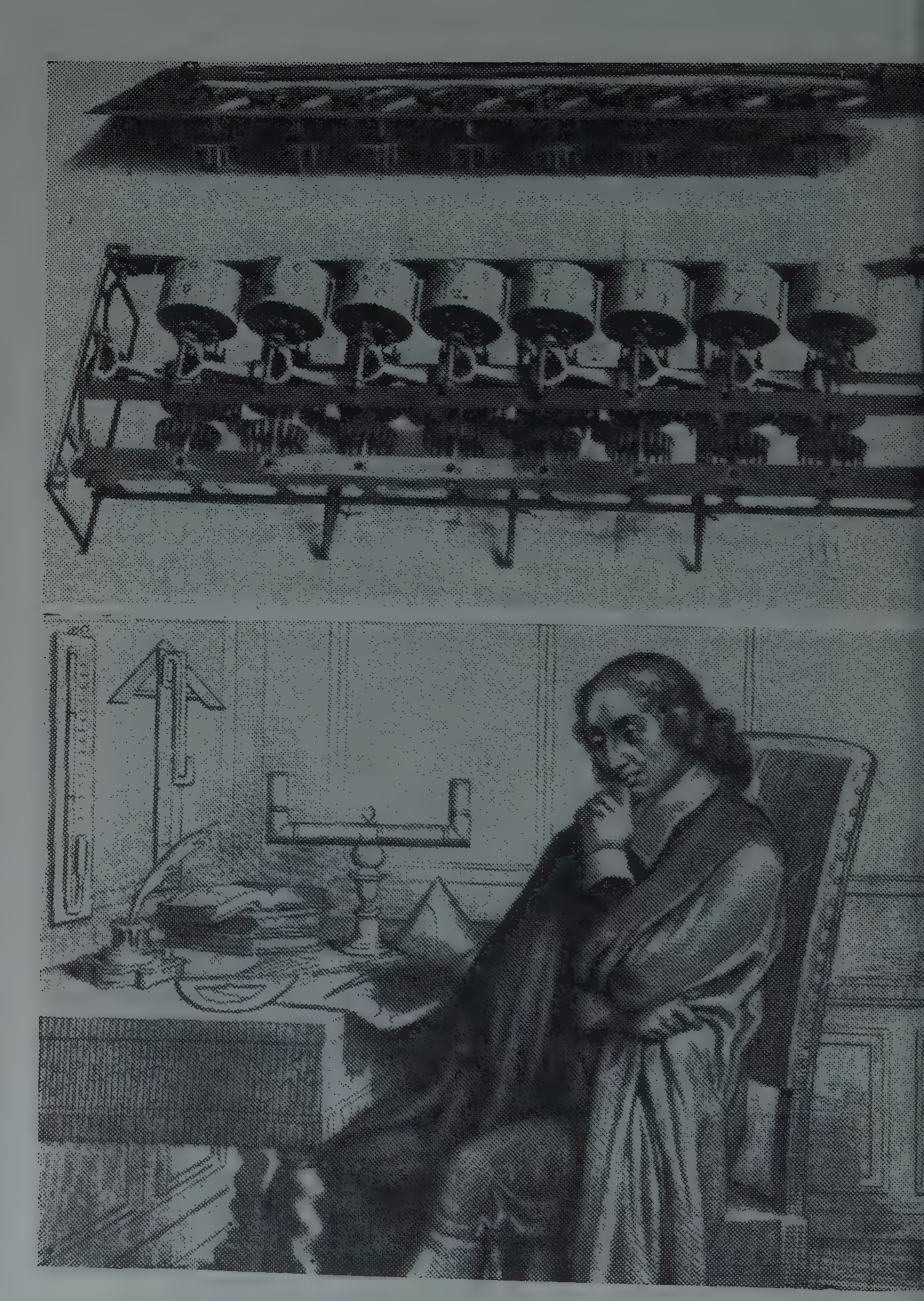
Pour illustrer sa conférence, M. Pierre Mélèse s'était assuré le concours de M. Léon Chancerel, dont on connaît l'inlassable dévouement à la cause du théâtre, et spécialement du théâtre du XVIIe siècle. Disciple et ami de Jacques Copeau, M. Léon Chancerel est, comme son maître trop tôt disparu, un lecteur exceptionnel. Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'il ait, non point lu, mais véritablement joué, par la seule vertu de sa voix et de son expression, les scènes de *La Mère coquette* de Donneau de Visé que M. Pierre Mélèse avait choisies pour donner un aperçu du réel talent dramatique de M. Léon Chancerel. Celui-ci sut notamment donner une idée, émouvante dans son comique apparent, du rôle de « tousseux » que Molière, malade alors, s'était réservé. D'autre part, dans quelques-un des « sketches » de *La Comédie sans titre* de Boursault, satire spirituelle des solliciteurs du *Mercure galant*, M. Léon Chancerel donna libre cours à sa verve, et sut en traduire l'esprit avec un rare bonheur.

Et c'est ce que souligna, aux applaudissements de tous, notre Président, M. Georges Mongrédien, en remerciant conférencier et « acteur », qui nous avaient si bien intéressés et charmés.

Atmosphère très XVIIe siècle illustrant le préambule, si hautement approuvé, de Mgr Guervin dans son allocution d'ouverture de séance. Nous reproduisons ce préambule en guise ici de conclusion :

« Dans son nouvel ouvrage *La Vie de Société aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles*, notre Président chante et loue « ce goût de la vie de société, cette délicate urbanité, cette politesse exquise » que, après la Révolution qui les avait dispersés et anéantis, les Salons ressuscités remirent en honneur. Ces salons devaient se survivre et s'incarner au XXe siècle en des Sociétés telles que celle qui nous réunit à nouveau en ce jour, telles que celle qu'avec vous, Mesdames et Messieurs, nous avons fondée, réalisée, qu'avec vous nous voulons développer. N'avons-nous pas tous le souci qu'elle soit de plus en plus une oasis de goût, de savoir, de ce « je ne sais quoi », comme on disait au XVIIe siècle, qui n'est peut-être autre chose que le charme ? »

E. H.



A Paris, au Palais de la Découverte. L'exposition consacrée à Pascal.
Un portrait du savant.
Sa célèbre machine à calculer, portant une dédicace au chancelier SÉGUIER.

VISITES DE LA "SOCIÉTÉ"

Le samedi 3 juin 1950, la « Société » a visité l'Exposition de l'œuvre scientifique de Pascal, au Palais de la Découverte. Aimablement accueillis par M. Léveillé, Directeur du Palais, nos membres furent guidés dans leur visite par M. Sergescu, Secrétaire exécutif de la Société Internationale de l'histoire des Sciences, M. Taton, attaché de recherches au Centre National de la Recherche Scientifique et M. Audant, maître de conférences adjoint à la Faculté des Sciences de Paris, auxquels nous adressons tous nos remerciements pour leur bonne grâce et leur compétence dans les commentaires qu'ils nous donnèrent.

Le samedi 10 juin, la « Société » visita Port-Royal des Champs et le cimetière de Saint-Lambert, avec l'aimable concours de la « Société des Amis de Port-Royal ». Un de ses membres éminent, M. l'abbé Cognet, historien de la Mère Angélique et de la Réforme du Monastère, voulut bien accepter de diriger notre visite et de l'éclairer d'un commentaire fort intéressant.

G. M.

Le coin des chercheurs

Réponse à la question posée dans le nº 4 - 1949

Le sonnet de *Menine aux yeux dorés* se trouve au Tome I, p. 92 des *Poésies françaises*, de M. l'abbé Régnier-Desmarais, Secrétaire perpétuel de l'Académie française (La Haye 1721).

ÉCHOS... de 1948

15 décembre. *La Revue... des 2 mondes.* P. GAXOTTE. *La restauration économique en France sous Henri IV.*

Dans cet article, à propos du « *Théâtre d'Agriculture et Mesnage des Champs* », d'Olivier DE SERRES :

« Un homme se distingue dans cette opiniâtre bataille [la reconstruction agricole], Olivier de Serres, auteur du *Théâtre d'Agriculture et Mesnage des Champs,* paru en l'année 1600. Il appartenait à une famille protestante, originaire d'Orange. Son frère cadet était pasteur et il nous a laissé un résumé de l'histoire de France qui est aussi bon que possible. Par son mariage avec Marguerite d'Ascons, Olivier se trouva possesseur du domaine de Pradel en Vivarais. Il raconte lui-même qu'il passa presque tout le temps des troubles à cultiver ses terres, à étudier les vieux agronomes et à essayer de nouvelles cultures. Son livre est divisé en huit parties : la maison, les céréales, la vigne, le vin et les autres boissons, le bétail et les pâturages, la basse-cour et les vers à soie, le jardin et le verger, l'eau et le bois, enfin l'emploi qui peut être tiré d'un domaine bien géré pour l'éclairage, le mobilier, l'habillement et la pharmacie.

« Le succès du *Théâtre d'Agriculture* fut considérable. Il eut, jusqu'en 1675, dix-neuf éditions. C'est dans Olivier de Serres qu'on trouve la description la plus méthodique et la plus exacte de la jachère. Il a, le premier, fait ressortir la nécessité périodique de défoncements profonds ; on lui doit la distinction capitale des plantes épuisantes et de celles qui ne le sont pas, fondement nécessaire d'une bonne théorie des assolements. Il recommande le soufrage des vignes et il est partisan d'ameublir le sol avant les labours par le brûlement des chaumes ; il se fait le patron et l'avocat des cultures alors peu répandues, la garance, le sainfoin, le houblon, le maïs, le riz, la betterave récemment importée d'Italie, excellente pour le bétail, mais dont il signale déjà que le jus est « semblable à un sirop de sucre ».

« Tout le livre respire l'enthousiasme pour la vie des champs. « Mon but est de persuader au bon père de famille de se plaire sur sa terre ». C'est là seulement qu'il se sent libre et riche. Il voit ses troupeaux prospérer, ses récoltes s'accroître, sa fortune se consolider. Sentant vivement la beauté des choses, arrangeant sa maison et son jardin, sans cesse amusé de quelque amélioration plaisante ou avantageuse, il ne saurait trouver une vie plus noble, ni un sort plus assuré.

« Cependant la préface d'Olivier de Serres contient cette phrase : «Aujourd'hui, beaucoup de gens se trouvent reculés du ménage des champs... » et tout le morceau sonne comme un appel. Revenez, quittez Paris, ne vous ruinez pas en habits, serviteurs et carrosses, restez fidèles à l'usage de vos aïeux qui était de n'aller aux villes « que pour faire service au Roi et pourvoir à leurs affaires pressées », préférez, comme César, être le premier au village que le second à Rome. Par bien des côtés, le *Théâtre d'Agriculture* est un livre de propagande pour le retour à la terre. »

30 décembre. *Nouvelles Littéraires : Interview donnée à M. Frédéric Lefèvre par le Président de notre Société d'Etude*, M. Georges MONGRÉDIEN. L'on y trouvera pourquoi nous devons nous attacher, avec minutie, au XVII[e] siècle et, plus particulièrement, comment notre Président fut amené à l'étude de ce siècle et entend s'y maintenir.

Juillet-décembre. *Recherches et travaux*. (Facultés Catholiques de l'Ouest).

C. CHESNEAU. La philosophie de Pascal d'après l'abbé E. BAUDIN.

Décembre. *Bulletin du Bibliophile*. Jean MARCHAND. Une traduction anglaise des *Maximes* de La Rochefoucauld.

Etudes historiques. Louis VAUNOIS. Naissance de Racine.

N° 124. *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*.

Pierre PASCAL. La Compagnie du Saint-Sacrement et les missions de Grèce (pp. 13-32).

Durant son existence la Compagnie n'a été nommée que dans un seul texte imprimé : la *Relation de Santorin* du jésuite Richard Fr. (1657). Le rôle essentiel d'Elie LAISNÉ DE LA MARGUERIE, premier président au Parlement de Provence (1631), prêtre (1640), un des premiers membres de la société de Montréal. Mort le 3 octobre 1656.

M. RIGAL. La fondation du séminaire de Treize-Pierres en Rouergue (21 février 1648).

J. ORCIBAL. Richelieu, homme d'Eglise, homme d'Etat, à propos d'un ouvrage récent (p.p. 94-101). Les erreurs de l'Hanotaux - La Force (T. VI). Conflits avec Rome, avec Louis XIII. *Traité de la Perfection du chrétien* : subordination de la contemplation à l'action, laxisme, probabilisme. Au point de vue religieux, Richelieu est un attardé du XVI[e] siècle au milieu de la Contre-Réforme. Mais il n'est pas interdit de voir dans ses réflexions sur les « scrupules » la preuve qu'il n'était pas sans inquiétudes sur la légitimité de son attitude.

« ...Ces quelques perspectives suffisent à montrer l'étendue du champ de recherche qui s'ouvre encore à ceux que la grande figure de Richelieu intéresse. Mais ils seront reconnaissants à G. Hanotaux et au duc de la Force de leur avoir, par un ingrat travail de défrichement, frayé le chemin ».

Antoine PERRIER. Note sur les nouveaux convertis de deux généralités du centre de la France d'après quelques mémoires d'intendants de la fin du XVIIe siècle.

N°s 3 et 4. *Revue d'Histoire Ecclésiastique.* René BRAGARD. Fénelon, Joseph-Clément de Bavière et le jansénisme à Liége.

Laval théologique et philosophique. Auguste VIATTE. *L'Apologie* de Pascal d'après les plus récents travaux critiques.

Revue d'Histoire du Théâtre (1948, I-II). Pierre MÉLÈSE. *Activités Moliéresques* (1940-1948).

Panorama très documenté des activités moliéresques depuis 1939 : les livres, les spectacles... « Le culte de Molière est toujours vivant; l'abondance de cette chronique en est une preuve.»

Madeleine HORN-MONVAL. *Introduction à l'histoire du Petit-Bourbon.* « L'hôtel du Petit-Bourbon occupait l'emplacement délimité à l'ouest par la rue d'Hosteriche ou d'Autriche (actuels Jardin de l'Infante et rue du Louvre), au nord par la rue du Petit-Bourbon (rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois), à l'est par la rue des Poulies (rue de l'Arbre-Sec), au midi par le quai de l'Escolle Saint-Germain (quai du Louvre) « entre le Port-Bourbon et le Port-aux-Passeurs » (Molière et sa troupe logèrent sur ce quai dans l'Hôtellerie « A l'image Saint-Germain »; toute la troupe y logeait encore en mai 1659). Son orientation est-ouest était celle de Saint-Germain-l'Auxerrois. — Quand, après la trahison du Connétable, l'Hôtel de Bourbon devint sous François Ier propriété royale, c'est là que successivement se déroulèrent, d'Henri II à Louis XIV, les assemblées, cérémonies, fêtes, bals et spectacles, quand la grande salle du Louvre, de proportions plus restreintes, ne suffisait pas à contenir le nombre des invités ». L'auteur établit la liste des nombreux et brillants spectacles qui, à sa connaissance, y furent donnés, de la fin du XVIe siècle au 10 octobre 1660, date de la dernière représentation qu'y donna la troupe de Molière et qui marque la désaffectation définitive et le commencement de la démolition de la salle.

Dans les *questions et réponses*, note touchant un abbé Bernard et son rôle joué dans la vie de Molière et de sa famille... « Le Bernard, vicaire de Sainte-Croix de Lyon, est-il le même que le Bernard, prêtre habitué de Saint-Germain-l'Auxerrois ? En

résumé, l'objet de cette note est de susciter des recherches dans les archives paroissiales de Paris, de Lyon, et d'Auteuil. »

Note sur Montargis qui a tenu dans l'histoire de quelques grands comédiens du XVIIe siècle une place importante (Molière. Catherine et Agnès Poquelin, religieuses à Montargis. Catherine des Urlis. La femme et la fille de l'Arlequin Dominique Biancolelli). Par ailleurs la note relève que Gaston d'Orléans possédait un domaine à Montargis quand il mourut le 2 février 1660 ; Louis XIV fit don du château de Montargis à Henriette d'Angleterre lors de son mariage avec Monsieur.

Enfin nous soulignons le grand intérêt de l'essai bibliographique dressé par M. Raymond Lebègue, touchant l'histoire de la littérature dramatique (Histoire générale et origines, Moyen-Age, XVIe siècle, XVIIe siècle, etc...).

1948. *Revue d'Ascétique et de Mystique* (T. XXIV, p. 143-155). A. KLAASS. *La doctrine spirituelle du P. François Guilloré.*

ADDENDA :

1943 à 1947. N°s 129 à 148. *Revue Mabillon.* DOM. G. CHARVIN.

L'Abbaye et l'Ordre de Cluny en France de la mort de Richelieu à l'élection de Mazarin (1642-1654).

L'Abbaye et l'Ordre de Cluny sous l'abbatiat de Mazarin (1654-1661).

Colbert intendant des abbayes de Mazarin.

La succession de Mazarin à l'abbaye de Cluny. Le cardinal Renaud d'Este (1661-1672).

N°s 141-144. E. LAMBERT.

La reconstruction de l'abbatiale de Saint-Maixent au XVIIe siècle : « L'histoire de cette restauration fournit un exemple particulièrement précis de la persistance, au XVIIe siècle, des styles architecturaux du Moyen-Age ».

15 août 1947. *La Vie Spirituelle* (*Supplément*). DOM JEAN LECLERCQ. La Royauté du Christ dans la spiritualité française du XVIIe siècle.

1947-1948. *Recherches et Travaux. Tomes* II-III (Façultés Catholiques de l'Ouest).

A. BACHELIER : *le Père de Montfort et le jansénisme* (septembre-décembre 1947, p. 5-30; avril-juin 1948, p. 21-42). Contrairement à l'opinion de certains de ses biographes, c'est avant tout dans le tempérament, les singularités, l'originalité foncière du P. de Monfort, qui se situe nettement en dehors du jansénisme, qu'il faut chercher les motifs de l'hostilité des prudents, voire des zélés et du clergé. La prédication de Montfort menaçait trop de situations acquises et bousculait trop de médiocrités pour n'être

pas taxée de révolutionnaire. — M. Dreano : *Une nièce de Montaigne : la bienheureuse Jeanne de Lestonnac* (janvier-mars 1948, p. 54-66). Née à Bordeaux dans une famille divisée par les querelles religieuses, elle fonda, après son veuvage, une congrégation pour l'éducation des jeunes filles, dont le rayonnement s'est exercé dans le Sud-Ouest. Déclarée vénérable en 1834, bienheureuse en 1900, canonisée en 1949, Jeanne de Lestonnac attend toujours l'historien qui utiliserait les sources encore inédites. — Georges Collas : *la Prédication de Bossuet dans l'actualité de son temps* (avril-juin 1948, p. 5-20 ; juillet-décembre, p. 29-39). De l'étude des sermons prononcés par Bossuet devant la Cour se dégagent le caractère « rigoriste » de sa prédication et le courage avec lequel il savait rappeler le roi à l'observation de ses devoirs.

René Rancœur.

(*Revue d'Histoire de l'Eglise de France*. Janv.-juin 1949).

1948-1949. N° 4. *Revue d'Histoire et de Philosophie Religieuses* (Faculté de théologie protestante de l'Université de Strasbourg). Pierre Fabre. *Réflexions actuelles sur l'angoisse de Pascal.*

Il est difficile de résumer cet article. Avec un intérêt particulier, l'on y remarquera un rapprochement entre Pascal et les existentialistes et l'on verra que « parmi les répondants de l'existentialisme il en est un, au moins, dont on ne saurait écarter le témoignage, puisqu'il se réclame, expressément de Pascal » : Sören Kierkegaard... Selon les indications de M. Fabre lui-même, pascalisants et existentialistes, sur la parenté spirituelle de Pascal et Kierkegaard, consulteront — outre ces « réflexions actuelles » — les deux articles de H. Höffding (*Revue de Métaphysique et de Morale*, 1923, page 221) et de Fuglsang Damgaard (*Revue d'Histoire et de Philosophie Religieuses*, 1930, p. 242).

J. O., M.-H. G., E. C.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Georges Couton. — *La Vieillesse de Corneille,* Paris, imprimerie F. Deshayes, 83, rue de la Santé. 1949. 381 p.

On distingue aujourd'hui deux directions très nettement marquées entre lesquelles se partagent les thèses de doctorat : l'essai, plus ou moins subtil et ingénieux, et l'œuvre d'histoire, avec tout son lourd appareil d'érudition. Le public est tenté de préférer la première. Avouons pourtant qu'il n'y a de solidité que dans la seconde. Car les vues brillantes ont tôt fait de perdre leur facile séduction. Les œuvres patientes et consciencieuses apportent à l'histoire des acquisitions définitives.

L'ouvrage de M. Couton appartient à cette seconde catégorie. Portant son effort sur la période la plus mal connue de la vie et de l'œuvre de Corneille, il a voulu y faire régner enfin la lumière. Il a voulu notamment replacer chacune des tragédies dans son contexte historique, retrouver ce que chacune d'elles avait de vivant et d'actuel pour les contemporains.

Cette préoccupation est certainement justifiée. Plus on étudie la tragédie classique, plus on se persuade qu'elle est profondément engagée dans la vie de l'époque, et qu'elle est écrite, non pour l'éternité, mais pour les contemporains de Corneille et de Racine.

Est-ce à dire que dans chaque cas M. Couton a retrouvé exactement les intentions de Corneille ? On devine qu'en ces matières délicates la probabilité peut être plus ou moins grande. Ce qui est excellent, c'est que M. Couton apporte toujours ses preuves, cite ses textes, et permet donc au lecteur de prendre lui-même parti en connaissance de cause.

Ce que je serais tenté de lui reprocher, ce serait non pas certes un excès de prudence, mais un manque de netteté dans la discussion. Trop souvent il aligne les arguments pour et contre la thèse qu'il soutient, sans parvenir à en dégager une conclusion précise et ferme. C'est le cas notamment de sa discussion sur la genèse de *Tite et Bérénice,* où l'on finit par ne plus savoir ce qu'il est raisonnable de penser.

M. Couton a fondé sa thèse sur un très vaste dépouillement de la littérature qui s'y rapportait. Quelques menues erreurs n'enlèvent rien d'essentiel au caractère sérieux de son travail. Il n'est pas exact que Colbert ait été à l'origine de la faveur qui fut faite à Racine et à Boileau lorsqu'ils furent nommés historiographes du roi. Ils la durent toute à Mme de Montespan. De même il ne faut pas parler des *Risivuti del Pindo* d'Aurelia Fedeli, mais des *Rifiuti del*

Pindo. Enfin prenons l'habitude d'écrire *Foucquet* et non *Fouquet*, comme on l'a fait à tort trop longtemps.

Mais le caractère même de ces menues inexactitudes prouve assez que sur l'essentiel M. Couton nous a donné un livre solide et qui sera longtemps utile à ceux qui voudront étudier l'œuvre de Corneille.

A. Adam,
professeur à l'Université de Lille.

J. Orcibal. *La Genèse d'Esther et d'Athalie*. Paris, Vrin, 1950, 155 pages in-8°.

Introduction. Objet et méthode: « L'objet propre de cette étude est l'histoire des drames bibliques de Racine entre le jour de la commande et celui de la représentation : leur fortune ultérieure n'a jamais été indiquée qu'à titre de confirmation. Nous nous sommes attaché au lien qui unit l'œuvre à l'auteur et, par conséquent, aux raisons conscientes et inconscientes, qui peuvent expliquer le titre de chaque pièce et la présence dans l'une ou l'autre de tel personnage, de tel incident, de tel trait de caractère, de tel vers ou simplement de telle expression. Le rapprochement constant des deux poèmes écrits pour Saint-Cyr nous a semblé permettre de rectifier, penser ou renforcer des hypothèses que l'un d'eux suggérait. Nous les avons enfin exposées en allant de la plus probable à la plus discutable. Une telle enquête doit, pour être utile, se soumettre aux règles de la critique la plus stricte... ». Réflexion qui n'étonne pas venant de J. Orcibal dont sont connus l'extrême sérieux dans la méthode de travail et l'extraordinaire documentation.

Ch. I. — *Le choix des sujets et l'actualité*. 1° *Esther* : contre la Ligue d'Augsbourg. Pour Mme de Maintenon contre Louvois. En faveur des Filles de l'Enfance persécutées (rapprochement de la péroraison du livre à succès d'Arnauld, récemment paru, et des notes autographes de Racine sur Michée : *Port-Royal et Filles de l'Enfance*). Le rôle que devait jouer Mme de Maintenon. Echec, mais enthousiasme d'Arnauld.

2° *Athalie* : prophétie de la restauration de Jacques II, ami de Mme de Maintenon. Contre Louvois, pour l'envoi d'un corps expéditionnaire (la thèse uniquement littéraire de G. Charlier est ainsi replacée dans l'histoire).

Ch. II. — *La signification religieuse*. Thèmes port-royalistes (grâce efficace, hérédité) et apologétiques (la Providence ; *cf. Disc. Hist. Un.*). L'omniprésence de Dieu supprime la couleur locale et rend l'emploi de « clés » tout naturel.

Ch. III. — *L'intrigue*. Les *Esther* du théâtre. Les *Athalie* de collège (Clermont et Tiron).

Ch. IV. — *L'expression.* Les emprunts bibliques d'après des documents inédits.

Conclusion. Réponse aux objections. Les audaces du théâtre sous Louis XIV. Le mécanisme de la superposition des sens. Universalité du génie racinien, « dualisme » de sa conscience.

Appendice A. — Mme de Maintenon et Port-Royal (1685-1700).

Apendice B. — Le thème d'Athalie et les théologiens.

Appendice C. — Les notes marginales de l'*Esther* de Toulouse.

Appendice D. — Notes autographes de Racine pour les passages bibliques d'*Athalie*.

M.-H. GUERVIN.

VAUGELAS (1585-1650). Bourg-en-Bresse, « *Visages de l'Ain* », mars 1950. 52 p.

La Bresse, fière d'avoir envoyé en 1635 à la naissante Académie Française, Claude FAVRE DE VAUGELAS et deux autres de ses fils, BACHET DE MÉZIRIAC et FARET, a célébré avec solennité — nous l'avons dit — le 3e centenaire de la mort de Vaugelas. Nous sommes heureux de signaler ici et de feuilleter le bel album consacré à Vaugelas, édité par les « *Visages de l'Ain* » à l'occasion de ces importantes manifestations artistiques et littéraires qui se sont déroulées à Bourg, à Pérouges et à Meximieux. Nous y relevons l' « Hommage » de M. Edouard Herriot, de l'Académie Française, considéré comme un compatriote bressan parce qu'il possède une demeure à Pérouges et qu'il assume la présidence d'honneur du Comité de Conservation de la caractéristique cité médiévale. Et voici une « Vie de Vaugelas » tracée par un de nos sociétaires : le Dr Claude-Georges COLLET, spécialiste de Vaugelas ; il y donne des détails très précis sur « le pays natal et la famille de Vaugelas, son éducation, ses voyages en Italie et en Espagne, son établissement à Paris » ; sur « Vaugelas pensionné par le roi de France, Vaugelas chez le duc de Nemours, Vaugelas au service de Gaston d'Orléans, Vaugelas chez le Prince Thomas de Savoie-Carignan » ; sur les « désirs, projets, rêveries, espoirs, mécomptes, amertumes dans la vie de Vaugelas » ; sur ses fréquentations à l'Hôtel de Rambouillet, « Vaugelas à l'Académie Française », sa mort enfin et ses mérites d'écrivain. « Cette gloire durable acquise à Vaugelas par son œuvre, il la doit à cette grande passion, la passion désintéressée de toute sa vie, cette passion de la langue française, qu'il apporta tout jeune de Savoie à Paris, et qui fut avec l'appui de ses croyances religieuses, son soutien au cours d'une vie souvent difficile, décevante, attristée ».

M. Jean PERRET, agrégé de l'Université, professeur au Lycée Lalande, étudie « le Grammairien » : Le but de ce travail, dit-il, est de dégager les principes généraux qui ont guidé Vaugelas dans ses

observations sur la langue, d'en voir l'application qu'il en a faite aux différentes parties du discours ; çà et là, une remarque nous permettra une compréhension plus précise et plus complète de tel ou tel détail d'une œuvre classique. Mais peut-être aussi aurons-nous à formuler quelques réserves sur sa méthode ou certaines de ses conclusions, et à marquer les limites et les insuffisances d'une œuvre dont nous ne méconnaissons pas, par ailleurs, l'intérêt et la portée. »

En Vaugelas, M. V.-L. Saulnier, ancien professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, Maître de Conférences à la Sorbonne, analyse « L'Humaniste » avec une grande finesse de touche.

Et en terminant nous nous arrêtons en admirateur devant les deux splendides reproductions du Vaugelas du Musée de Versailles et du Vaugelas du château de la Rouge à Pérouges.

M.-H. Guervin.

Georges Mongredien. — *La vie de Société aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles.* — Paris, Hachette, 1950. 320 p.

On ne se lasse pas à lire et à relire les récits, les témoignages, les anecdotes permettant de se familiariser davantage avec cette « douceur de vivre » qui faisait le charme et l'attrait de l'ancienne France. Ses manifestations furent innombrables, mais il en est peu qui révèlent et dépeignent mieux l'existence policée, raffinée et subtile du passé que *la Vie de Société aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles.* On se doute bien de l'intérêt et de l'attrait que M. Georges Mongrédien peut conférer à un tel sujet. Il fallait pour le traiter un érudit et il fallait un écrivain, le familier de tant de personnages illustres ou méconnus du XVIIe siècle, pour retracer le chapitre brillant de l'histoire des mœurs constitué par les Salons.

Leur apparition et leur rayonnement ne furent pas spontanés et le Moyen-Age eut déjà ses Cours d'Amour.

Mais on devait attendre le grand bouleversement des idées et des usages apporté par la Renaissance, une certaine stabilité politique, pour que « le goût de la sociabilité, de la courtoisie » puisse entrer définitivement dans les habitudes à Paris, comme en province. Il était encore indispensable que « la femme, respectée et non plus soumise aux désirs brutaux des soudards sans éducation, reprit son éternel pouvoir, fait de séduction ».

Car, comme l'observe avec beaucoup de finesse, M. Mongrédien, « dans tout salon, depuis celui de la marquise de Rambouillet jusqu'à celui de Mme Récamier, a toujours régné une femme adulée, flattée, parfois aimée ».

Toutes ces enchanteresses ne furent pas immanquablement belles ou jolies, mais elles avaient le don, le goût des choses intellectuelles,

de la vivacité d'esprit, du tact ; elles possédaient davantage encore, elles avaient le charme, qu'elles se soient nommées Catherine de Vivonne et Madeleine de Scudéry ou Mme Du Deffant et Mme Geoffrin.

Issues de milieux princiers, nobles ou bourgeois, elles surent réunir un cercle choisi d'hommes éminents, de femmes de bonne compagnie et exercèrent leur pouvoir sans efforts, comme sans contraintes. Leur renommée dépassa les frontières du royaume. On peut dire, sans craindre d'erreurs, qu'elles eurent leur part dans la formation, la création de cette « Europe française », qui caractérise la civilisation du XVIIIe siècle.

Dispersés, anéantis par la Révolution à laquelle ils avaient, peut-être indirectement, contribué, les salons réapparurent et s'ouvrirent à nouveau après la Révolution, tant « le goût de la vie de société » et de la conversation, l'urbanité, une politesse exquise étaient alors « profondément » ancrés en France. On vit des femmes charmantes réunir la fleur de la génération romantique avant de transmettre leur sceptre à bien de nos contemporains. Cependant, dans notre siècle, en regard duquel le siècle de fer apparaît comme un aimable badinage, à notre époque où tout s'efface devant l'outrance, la banalité et la vulgarité, on ne peut songer qu'avec mélancolie « aux neiges d'antan », évoquées et ressuscitées par M. Georges Mongrédien pour le plaisir de ses lecteurs.

ROGER-ARMAND WEIGERT.

*** *Discours sur les passions de l'amour.* Etude et Notes de L. LAFUMA. 116 p.

Louis LAFUMA. — *L'auteur présumé du « Discours » : Charles Paul d'Escoubleau, marquis d'Alluye et de Sourdis.* Delmas, Paris, 1950. 23 p.

Pour la première fois un éditeur présente le *Discours* en ne l'attribuant pas à Pascal. Dans l'introduction et les notes qui l'accompagnent M. Lafuma établit sans contestation possible, semble-t-il, que Pascal n'en est pas et ne peut pas en être l'auteur. Celui qui l'a composé a en effet utilisé des documents postérieurs à la mort de l'auteur des *Pensées* : cette constatation paraît indiscutable, abstraction faite de toutes autres sortes de raisons.

M. Lafuma indique dans une brève étude quel en est, à son avis, l'auteur présumé. La personnalité qu'il désigne est possible. Avant de la connaître M. Lafuma avait posé toutes les conditions qu'elle devait remplir, notamment celles d'avoir connu Pascal, La Rochefoucauld, Méré, Mme de Sablé et d'avoir été le type accompli de l'homme de Cour et du mondain. Il est très piquant d'apprendre que Charles Paul d'Escoubleau a été prétendant à deux reprises

(en 1656 et 1663) à la main de Charlotte de Roannez et qu'il a soumis en 1667 aux habitués du salon de la marquise de Sablé trente-deux questions d'amour qui préfigurent la délicatesse d'esprit que l'on retrouve dans le *Discours*.

Souhaitons maintenant que sortent de leur cachette des documents qui viendront confirmer ou infirmer l'hypothèse ingénieuse, déjà bien étayée, faite par M. Lafuma.

M.-H. GUERVIN.

J. DAOUST. — *Dom Martène*, Coll. « Figures monastiques », Saint-Wandrille, 1948. 451 p.

Dans la galerie des *Figures monastiques*, voici un beau portrait de Mauriste du XVIIe siècle, parent de Jeanne de Chantal, de Bossuet et de Mme de Sévigné. Ecrit d'un style vif, nourri de réminescences qui décèlent l'humaniste, ce livre se lit aisément : jamais on n'est accablé sous les richesses documentaires que prodigue l'auteur. Il a tout dépouillé : les in-folio latins, les manuscrits et la correspondance endormis dans les bibliothèques. Aussi, tous les curieux d'histoire provinciale, d'histoire ecclésiastique, de spiritualité et de liturgie apprécieront l'intérêt d'un ouvrage aussi riche.

Avec autant d'art que de science, le portraitiste établit d'abord son fond de toile : la province bourguignonne, puis le milieu de la Congrégation de Saint-Maur. Deux courants d'idées entraînent les esprits : ici, les mystiques qui dévaluent les spéculations philosophiques ; là, les cartésiens qui ont rompu avec le thomisme. Sur un autre point, la congrégation s'accordait : l'enthousiasme pour saint Augustin. Quoi d'étonnant si l'on se rappelle qu'à Saint-Denis une équipe monastique travaille, à la requête du grand Arnauld, à la monumentale édition des œuvres complètes. S'ils ont l'amitié de Port-Royal, les Mauristes partagent la haine des solitaires contre les jésuites ; et l'on s'étonne de trouver sous la plume de dom Martène des histoires qui auraient mis en joie Pascal : ici, la dénonciation de plagiat lancée contre Petau ; là, le détournement d'un manuscrit de Pélage par un fils de saint Ignace.

Sur ce fond se détache la figure de dom Martène, bourguignon au sang vif, capable de coups de tête et prompt aux remords de l'amitié, toujours affamé de manuscrits et de chartes, de ce solitaire qui, par amour des vieux parchemins, se fait voyageur et entreprend le tour de la *Gallia Christiana*, de ce moine rompu aux méthodes critiques et pourtant d'une candeur si naïve, quand il écrit ces *Vies des Justes* qui sont la Légende dorée de Saint-Maur. Physionomie contrastée, donc vivante !

La paix des cloîtres est précaire et souvent menacée : la querelle que cherche Rancé aux Mauristes amène une intervention de dom Martène. Oserai-je dire à M. Daoust que cette odeur de poudre

semble le griser ? Je veux bien que le *Commentarius in Regulam* de Martène ait fixé pour l'éternité le droit du moine aux dix-huit onces de vin que représente l'hémine, mais l'exemple de Rancé est d'une autre efficace ! Pourtant, notre auteur est peu sensible à l'ascendant de l'abbé Tempête et ses ironies atteignent parfois l'Aigle de Meaux. Dans une jolie page, on nous montre Bossuet se démenant, réunissant des commissions, réclamant des sacrifices propitiatoires ! Nos bossuétistes nous ont habitués à un autre ton !

Mais le décor change et, à la suite du Mauriste, on s'engage sur les grandes routes de France. Les *Voyages littéraires* de dom Martène préludent, à leur manière, aux enquêtes de sociologie religieuse de M. Le Bras. Malgré son mépris pour les séculiers, le Mauriste trouve l'occasion de s'édifier au spectacle d'évêques qui font revivre les vertus... de l'évêque d'Hippone ! Pullulent en revanche les chanoines ignares qui transforment les bibliothèques en poulaillers, les moines sans vocation qui se prélassent en de vrais châteaux.

Le mérite de M. Daoust a été, me semble-t-il, de ressusciter la *Gallia Christiana* du XVII[e] siècle.

B. AMOUDRU.

Henri D'ACREMONT. — *Anne de Gonzague*. Editions des Ecrivains Ardennais. Mézières-Charleville. 159 p.

Rempli de portraits habilement brossés, chatoyant des décors si divers dans lesquels se meut la princesse, c'est un vaste tableau de cette époque curieuse du Roi-Soleil que nous présente Henri d'Acremont dans son *Anne de Gonzague*.

N'attendez pas que je vous narre l'histoire de cette impétueuse princesse. Ecoutez ce qu'il dit d'elle à la suite d'une aventure lors de son retour à Paris en proie à la Fronde : « C'est dans ce monde désaxé qu'Anne va se trouver avec ses vingt-deux ans, ses beaux yeux et son esprit... Son roman douloureux après le couvent détesté, son amour déçu feront d'elle la sceptique désabusée qui par son intelligence, va devenir la femme politique experte aux intrigues et la mondaine dont les curiosités n'ont pas de limites. »

Elle se marie, la voilà princesse Palatine. Le héros de Rocroi est à la Bastille, elle jure de l'en tirer, et pour y arriver elle va déployer toutes les ressources de son esprit et de son génie.

Enfin elle parvient au but et Condé est en liberté. Mais Mazarin est en exil, et elle complote avec Retz le coadjuteur.

De ses origines italiennes elle tient la souplesse, le tact politique, la science des combinaisons, la psychologie adroite et profonde, le dédain des scrupules. Elle possède en plus la séduction personnelle, l'art de conversation, le pouvoir des yeux, le charme caresseur d'une parole harmonieuse.

Elle use de tout cela, mais l'Italienne a été formée par l'éducation française. Et elle réussit ce tour de force : Mazarin rentrera vainqueur et Retz aura son chapeau de cardinal.

A l'encontre de beaucoup de livres d'histoire cet ouvrage est attachant d'un bout à l'autre : aucune lourdeur, pas de digressions compliquées.

H. d'Acremont a lu et compris Bossuet, aussi mêle-t-il dans son ouvrage des fragments de la célèbre oraison funèbre. Et ce sont encore quelques lignes maîtresses de l'orateur incomparable qui osait dire aux grands d'alors leurs quatre vérités, que l'auteur rappelle à la fin de son ouvrage.

En bref, *Anne de Gonzague* est un livre réussi, parfaitement construit, qui fait vivre l'histoire, avec ses beaux côtés, ses compromissions, et ses critiques.

EM. BAUDSON.

GODEFROY DE PARIS, O.F.M. CAP. — *Les Frères Mineurs capucins en France. Histoire de la Province de Paris.* Tome II. — *De l'expulsion projetée à l'approbation enregistrée.* Paris, Bibliothèque franciscaine provinciale, 1950. In-8°, VII-715 p.

Dans un premier tome, l'auteur avait conduit, de 1570 à 1596, l'histoire des capucins de la Province de Paris. Il reprend maintenant son travail pour une période de quatre ans de 1597 à 1601.

Il commence par montrer l'attitude hostile des capucins à l'égard de Henri IV. La cause en était surtout dogmatique, la conversion du roi étant suspecte à nombre d'anciens ligueurs. Le cahier des Notables (fin janvier 1597), ne demandait rien de moins au nouveau converti que de contraindre, par la force, les huguenots à se convertir, tandis qu'au contraire, le nouveau roi songeait à faciliter par décret l'exercice public du culte protestant. Le malaise résultant de cette contradiction se fit sentir surtout chez les capucins et le premier Bourbon ne nourrissait sur ce point aucune illusion. Des actes royaux ne tardèrent pas à l'accentuer. Les prédications capucines, celles en particulier du Bruslard de Sillery, firent tout pour l'envenimer. Les circonstances renforcèrent cette opposition ouverte. Le 11 mars 1597, Amiens tombait par surprise aux mains des Espagnols et les capucins, soupçonnés de trahison, voyaient à Caen, à Rouen et au delà l'opinion se soulever contre eux. Des difficultés de toutes sortes ne cessaient de brouiller la situation, quand fut découvert un complot où était impliqué un capucin du nom de Benoît L'Anglais. Dès lors, Henri IV écrivit au cardinal Aldobrandini pour demander l'expulsion de religieux jugés par trop turbulents.

Sur ces entrefaites, du 24 au 29 avril 1597, les capucins de la Province de Paris tinrent chapitre. Le P. Raphaël d'Orléans fut élu

provincial. Homme sage et pondéré, il ne s'était jamais rallié aux fanatiques de la Sainte-Union et plus que tout autre, il était désigné pour une œuvre de rapprochement. Peu à peu, grâce à lui, grâce également aux circonstances, l'opinion allait se retourner. La peste se déclara dans le Berry ; les capucins s'employèrent à combattre le fléau. Clément VIII prenait auprès du roi la défense des persécutés. Chargé d'une mission politique importante, l'observant Bonaventure de Catalagirone trouvait en eux un soutien très judicieux et très puissant. La peste, de nouveau, faisait son apparition à Bourges ; de nouveau les capucins se dévouèrent, et cette fois trois d'entre eux moururent, victimes de leur dévouement. Par ailleurs, Amiens assiégée était reprise (septembre 1597) ; conformément à sa politique de paix, Henri IV y rétablissait les capucins. En Bretagne, Mercœur préparait sa soumission ; l'ancien gouverneur du Languedoc, Ange de Joyeuse, se soumettant, reprenait la bure capucine. Angers voyait à la fois se fonder un couvent et le roi de France présider la bénédiction de la première pierre. Deux forts orages, l'enregistrement de l'édit de Nantes et l'affaire Marthe Brossier empoisonnèrent l'atmosphère un certain temps. Puis tout rentra dans l'ordre. L'approbation royale était donnée en octobre de l'an de grâce 1600.

Tel est, dans son ensemble, le beau livre du R.P. Godefroy de Paris. Pour l'analyser, j'ai dû négliger nombre de richesses. Je tiens à signaler, cependant, les pages très belles et très nourries consacrées à l'école franciscaine française de Saint-Honoré. Elles apportent une contribution très importante à l'histoire de la spiritualité française. Nul spécialiste en cette matière ne peut se dispenser de les lire et de les étudier.

Fr. Julien Eymard d'Angers, o.f.m. cap.,
docteur ès-lettres.

Hans Flasche. — *Die Erfahrung des Herzens bei Cornelius Jansenius und ihre Bedeutung fur das Denken Pascals* dans *Zeitschrift fut Religions und Geistesgeschichte*, 1949-1950, T. II, p. 33-38.

Hans Flasche. — *Der Begriff « cœur » bei Guez de Balzac*, dans *Romanistisches Jahrbuch*, 1949, T. II, p. 224-254.

Hans Flasche. — *Die Erfahrung des Herzens bei Calvin und Pascal*, dans *Orbis litterarum*, 1948, T. VI, p. 273-296.

Hans Flasche. — *Pascals Aesthetik und ihre Vorgeschichte*, dans *Philosophisches Jahrbuch*, 1949, p. 322-335.

Dans ces articles tirés à part, M. Hans Flasche, continue son enquête sur les sources de Pascal. La méthode est bonne et les résultats déjà obtenus promettent beaucoup. Il nous est très agréable de pouvoir l'encourager.

J.-E. C.

Les éditions Plon viennent de donner une réédition (revue, corrigée et complétée) du « *Pascal* » de M. Jacques Chevalier, et Boivin une réédition de l'ouvrage du même auteur : « *Pensées sur la vérité de la religion chrétienne* » de Pascal.

Œuvres et travaux de nos membres, en préparation :

« Exodes, Esclavage », par Jean DE LA ROBRIE. (Gallimard, Paris, 1950).

« Etude sur les survivances du goût pour le gothique au XVII[e] siècle », par Nathan Edelman, de Columbia University, New-York.

« De la Caisse des Conversions à la Révocation : Louis XIV et les Protestants » par Jean ORCIBAL.

« Histoire de la Pensée » par Jacques CHEVALIER.

« Pascal et ses précurseurs », par J.-E. CHESNEAU.

« Vie privée de Molière », par G. MONGRÉDIEN.

Imp. YVERT et C[ie], Amiens. - 19 Oct. 1950. - N° d'éditeur : 11. - N° d'impr. : 112.
Dépôt légal 4[e] trimestre 1950. *Le Gérant :* M.-H. GUERVIN.